



Conseil général de l'alimentation, de l'agriculture et des espaces ruraux

RAPPORT

MEILLEURE VALORISATION DE LA RESSOURCE FORESTIERE SOUS FORME DE SCIAGES

établi par

Claude ROY

Ingénieur général
des ponts, des eaux et des forêts

Max MAGRUM

Ingénieur général
des ponts, des eaux et des forêts

Avec la contribution de

Yves POSS

Ingénieur général
des ponts, des eaux et des forêts

Sommaire

Résumé	5
1. La lettre de mission	10
2. Aperçu des derniers rapports sur la forêt et la filière bois	13
2.1. De Bianco à Gaymard, plus de 10 années de préconisations	13
2.2. Des mesures concrètes mises en place...	13
2.3. ...Mais toujours une filière « sciages » qui stagne	14
2.4. Le discours d'Urmatt (19 mai 2009)	15
3. Problématique globale de la filière forêt-bois	17
3.1. L'outil industriel « scieries »	17
3.2. La forêt française, la ressource « bois » et les approvisionnements des scieries	22
3.3. Les produits et les marchés	27
4. L'objectif central d'Urmatt : contribuer à réduire le déficit commercial de la filière forêt-bois	29
4.1. Les flux de bois ronds en France	29
4.2. Trois actions génériques à mettre en œuvre	29
4.3. Une première approche chiffrée	30
5. Dix-neuf recommandations pour rééquilibrer la balance commerciale des sciages	31
5.1. Recommandations relatives à l'outil industriel « scieries »	31
5.2. Recommandations relatives à la ressource forestière et sa mobilisation	31
5.3. Recommandations relatives aux approvisionnements des industries du bois	32
5.4. Recommandations relatives aux produits et aux marchés	32
6. La mise en œuvre des recommandations : les plans d'actions	33
6.1. Recommandation R 1 : Réaliser un audit général des scieries françaises	33
6.2. Recommandation R 2 : Créer un réseau d'entreprises de référence	34
6.3. Recommandation R 3 : Développer l'investissement industriel grâce à des financements incitatifs et adaptés à la taille des entreprises	34
6.4. Recommandation R 4 : Promouvoir l'association des territoires sur des projets ciblés, en particulier pour les scieries artisanales	35
6.5. Recommandation R 5 : Lancer une concertation avec les principaux syndicats, leurs unions et fédérations du secteur du bois	36

6.6. Recommandation R 6 : Faire sortir toute la ressource bois actuellement disponible	36
6.7. Recommandation R 7 : Rémunérer les fonctions non marchandes de la forêt ..	38
6.8. Recommandation R 8 : Recréer un dispositif national incitatif de financement forestier	39
6.9. Recommandation R 9 : Simplifier et harmoniser les textes législatifs et réglementaires relatifs à la protection des forêts	40
6.10. Recommandation R 10 : Réaliser des schémas de mobilisation des bois et de desserte par bassin d'approvisionnement ou par massif	40
6.11. Recommandation R 11: Adapter la réglementation sur les transports de bois .	41
6.12. Recommandation R 12 : Développer et améliorer la contractualisation des approvisionnements des industries de transformation	42
6.13. Recommandation R 13 : Création d'un modèle cartographique numérisé Forêt/Bois	43
6.14. Recommandation R 14 : Développer la formation des jeunes aux métiers de la mobilisation	43
6.15. Recommandation R 15 : Développer et aider la mécanisation de l'exploitation forestière	44
6.16. Recommandation R 16 : Recentrer l'ONF et les coopératives forestières sur leur métier de base	45
6.17. Recommandation R 17 : Développer et coordonner la recherche et sur le bois et les produits bois	46
6.18. Recommandation R 18 : Achever la mise en place des mesures gouvernementales en faveur du bois construction	47
6.19. Recommandation R 19 : Renforcer la communication sur le bois écomatériaux renouvelable en direction du grand public	48
7. Quelques pistes de financement des recommandations et des plans d'actions .	49
7.1. Le « Fonds Forestier Stratégique Carbone » (FFSC).....	49
7.2. Le « Fonds Financier Forestier » (FFF).....	51
7.3. Le « Fonds Forêt-Filière-Bois » (FFFB).....	51
7.4. FFSC, FFF ou FFFB ?.....	54
Conclusion.....	54
Liste des annexes.....	56
Annexe 1 : Lettre de mission.....	57
Annexe 2 : Liste des personnes rencontrées.....	60
Annexe 3 : Liste des sigles utilisés.....	62
Annexe 4 : Liste des textes de références.....	63

Annexe 5 : Bibliographie.....	64
Annexe 6 : Nombre de scieries et exploitations forestières en France en 2010.....	65
Annexe 7 : Évolutions de la récolte de bois 2002-2010 (bois d'œuvre, bois de trituration et d'industrie et bois de feu).....	66
Annexe 8 : Évolutions des volumes de sciages et produits connexes de scieries 2002-2010.....	67
Annexe 9 : Approche chiffrée du Fonds Forêt Filière Bois.....	68
Annexes 10 : Approche chiffrée et hypothèses d'évolution 2010-2020 de la rémunération des services non marchands.....	70
Annexe 11 : Besoins en financement forestier.....	77

Résumé

Mots clés : scierie – sciages - ressource forestière - mobilisation des bois - valorisation des bois - filière forêt bois - stratégie forêt bois

Le déficit de la balance commerciale de la filière bois française s'élève à près de 6 milliards d'euros ; c'est le second déficit commercial après celui de l'énergie.

Si les composantes principales de ce déficit sont la pâte à papier, les papiers, les cartons et l'ameublement, en 2011, les sciages en représentent plus de 10% (694 millions d'€ dont 625 pour les résineux et 69 pour les feuillus).

Une meilleure valorisation de la ressource forestière française sous forme de sciages constitue donc un enjeu stratégique majeur pour la réduction de ce déficit.

Mais l'activité « sciages » fait partie d'une filière qui va de la forêt aux produits achetés et mis en œuvre.

Moderniser et développer l'outil industriel, sans être en mesure :

- de confirmer que la ressource forestière est capable de fournir aux industries de transformation le bois en quantité et qualité,
- de s'assurer que les approvisionnements des scieries se font dans des conditions techniques, économiques et financières compatibles avec les prix des marchés des produits transformés,
- de produire en quantité, qualité et spécifications techniques les produits demandés par les utilisateurs,

constituerait une stratégie partielle ne permettant pas d'arriver à l'objectif fixé par le Président de la République lors de son discours à Urmatt en mai 2009.

Aussi, l'analyse stratégique de l'industrie du sciage ne peut être faite sans aborder aussi l'amont et l'aval de cette filière forêt-bois dans ces trois composantes que sont :

- la ressource et sa mobilisation,
- les approvisionnements des scieries,
- les produits et les marchés du sciage.

Si les industries françaises du sciage relèvent du domaine privé de la libre entreprise, leurs activités impactent directement les cadres et modes de vie des citoyens.

- La forêt française qui doit constituer la source majeure des approvisionnements des industries de transformation représente le quart de nos paysages et génère aussi des avantages environnementaux et sociaux.
- La mobilisation des bois (exploitation, transport) est source de nuisances et de conflits.
- Le développement de l'utilisation du bois pour la construction, la fabrication de différents objets manufacturés et l'énergie, comme alternative à d'autres ressources naturelles non renouvelables, doit être comprise par l'ensemble des Français comme impératif dans le contexte de changement climatique et, bien entendu, accepté.

La politique de l'État en matière de filière forêt-bois ne peut donc s'appuyer que sur une stratégie globale, bâtie et négociée sur ces bases, et présentée aux différents acteurs de

la filière et aux territoires.

Parmi les 19 recommandations qui ont été faites et les 27 plans d'actions associés, dont certains sortent largement du cadre de la présente mission, et qui mettent en jeu des actions d'ordres législatif, règlementaire, organisationnel et bien entendu financier, 5 sont prioritaires :

- **R 1 : Réaliser un audit général des scieries**
- **R 6 : Faire sortir toute la ressource bois actuellement mobilisable des forêts**
- **R 8 : Recréer un dispositif national incitatif de financement de la filière Forêt-Bois**
- **R 12 : Développer et améliorer la contractualisation des approvisionnements de l'industrie de transformation**
- **R 17 : Développer et coordonner la recherche et l'innovation sur le bois et les produits bois**

Les recommandations et plans d'actions proposés nécessitent des moyens financiers renforcés, complémentaires à d'autres sources de financement (Europe, collectivités territoriales...), ainsi qu'aux fonds et dispositifs d'aide existants.

Afin de mettre en place ces moyens financiers nouveaux, plusieurs pistes sont proposées et devront faire l'objet d'études de faisabilité approfondies.

Elles pourraient s'appuyer sur :

- l'intégration de la filière forêt – bois aux marchés du carbone,
- le recours à des institutionnels ou à des marchés financiers spécifiques,
- une nouvelle fiscalité forêt-bois prenant en compte la lutte contre le changement climatique et la séquestration du carbone.

Ces moyens financiers nouveaux permettraient de financer l'ensemble des plans d'actions proposés à tous les niveaux de la filière, donc tous les acteurs du propriétaire forestier au scieur, ceci constituant un élément fort d'adhésion à ce grand **Plan National Stratégique** en faveur de la **Filière Forêt-Bois**.

Tableau récapitulatif des recommandations et des plans d'actions associés chiffrés.

Recommandations		Plan d'actions et coût prévisionnel/an		
L'OUTIL INDUSTRIEL « SCIERIES »				
R1	Audit général des scieries	PA1	Assistance à la réalisation de plans de développement pour les scieries volontaires	2,5 M€
R2	Création d'un réseau d'entreprises de référence	PA2	Création d'un réseau d'entreprises de référence	**
R3	Développer l'investissement industriel grâce à des financements incitatifs adaptés	PA3.1	Réunions d'information régionales	nc
		PA3.2	Augmentation de la capacité de sciage en résineux	15 M€
		PA3.4	Augmentation de la valeur ajoutée des unités existantes	2 M€
R4	Promouvoir l'association des territoires sur des projets ciblés, en particulier pour les scieries artisanales	PA4	Développement territorial local	nc
R5	Lancer une concertation avec les principaux syndicats du domaine du bois, leurs unions et fédérations	PA5	Faire émerger une représentation professionnelle rénovée	nc
LA RESSOURCE FORESTIERE ET SA MOBILISATION				
R6	Faire sortir toute la ressource bois actuellement disponible dans les forêts	PA6.1	Forêts publiques	1 M€
		PA6.2	Forêts des collectivités et forêts privées	5 M€
R7	Rémunérer les fonctions non marchandes de la forêt	PA7	Rémunérer les fonctions non marchandes de la forêt	De 100 à 1000 M€
R8	Recréer un dispositif national incitatif de financement forestier	PA8	Dispositif de financement forestier	350 M€
R9	Simplifier et harmoniser les textes législatifs et réglementaires relatifs à la protection des forêts	PA9	Simplifier et harmoniser les textes législatifs et réglementaires relatifs à la protection des forêts	nc

APPROVISIONNEMENTS DES INDUSTRIES DU BOIS				
R10	Schémas de desserte et de mobilisation des bois par bassin d'approvisionnement ou par massif	PA10	Optimisation de la desserte et de la mobilisation	1 M€
R11	Adapter la réglementation sur les transports des bois	PA11.1	Réglementation sur les transports	nc
		PA11.2	Mise en conformité de la voirie publique	nc
R12	Développer et améliorer la contractualisation des approvisionnements de l'industrie de transformation	PA12	Développement de la contractualisation à l'ONF	**
R13	Création d'un modèle cartographique numérisé Forêt/Bois	PA13	Création d'un modèle cartographique numérisé Forêt/Bois	2 M€
R14	Développer la formation des jeunes aux métiers de la mobilisation	PA14	Développer la formation des jeunes aux métiers de la mobilisation	nc
R15	Développer et aider la mécanisation de l'exploitation forestière	PA15	Développement de la mécanisation de l'exploitation forestière	5 M€
		PA11.2	Aide au financement des machines	1 M€
R16	Recentrage de l'ONF et les coopératives sur leur métier	PA16.1	Recentrage de l'ONF sur le métier de gestionnaire forestier	**
		PA16.2	Recentrage de l'activité des coopératives forestières	nc

LES PRODUITS ET LES MARCHES				
R17	Développer et coordonner la recherche et l'innovation sur le bois et les produits bois	PA17.1	Sciages feuillus et résineux	5 M€
		PA17.2	Produits bois nouveaux et innovants	
		PA17.3	Normalisation et standardisation des produits bois français	
R18	Achever la mise en place des mesures gouvernementales en faveur du bois construction	PA18	Mesures gouvernementales bois construction	nc
R19	Renforcer la communication envers le grand public	PA19	Communication grand public	1 M€

(*) nc : non chiffré ou non chiffrable

(**) : coût inclus dans le fonctionnement des structures concernées

Chiffrage annuel récapitulatif par grands types de recommandations

R1 à R5	Total « Outil industriel scieries »	19,5 M€***
R6 à R9	Total « Ressource forestière et sa mobilisation »	456 à 1356 M€
R10 à R16	Total « Approvisionnements des industries du bois »	9 M€
R17 à R19	Total « Produits et marchés »	6 M€
	TOTAL GENERAL	490,5 à 1390,5 M€

(***) : Correspondant à un investissement de 150M€ par an.

1. La lettre de mission

Par lettre en date du 18 juin 2010, le Directeur de Cabinet du Ministère de l'Agriculture, l'Alimentation, la Pêche, la Ruralité et l'Aménagement du Territoire (MAAPRAT) a confié au Conseil Général de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Espaces Ruraux (CGAAER) une étude sur la modernisation des scieries françaises visant à une meilleure valorisation de la ressource forestière nationale sous forme de sciages.

Cette lettre de mission faisait directement suite au discours du Président de la République Française, le 19 mai 2009 à Urmatt dans le Bas-Rhin et le rapport du 6 avril 2009 de Jean PUECH, ancien ministre, sur la mise en valeur de la forêt française et le développement de la filière bois.

Le bureau du CGAAER a désigné le 20 juillet 2010 MM. Max MAGRUM, Yves POSS et Claude ROY, Ingénieurs Généraux des Ponts, des Eaux et des Forêts pour réaliser cette mission.

La lettre de mission au CGAAER comportait plusieurs objectifs :

- **Un objectif immédiat**

Proposer une évolution du dispositif ADIBOIS relatif aux aides aux investissements des entreprises de première transformation du bois d'œuvre pour 2011 en adaptant la circulaire DGPAAT/SDFB/C2009-3047 du 28 avril 2009 du MAAPRAT.

Un bilan du plan de relance de la compétitivité des scieries 2007-2009 avait été réalisé par le MAAPRAT en avril 2010. Des propositions avaient été faites par la FNB le 08 juillet 2010.

Le rapport intermédiaire sur l'avancement de la présente mission rendu en octobre 2010 traitait de cette évolution et a jeté les bases du dispositif OSEO annoncé par le Ministre de l'Agriculture Bruno LEMAIRE lors de sa conférence presse du 6 avril 2011.

A la demande du MAAPRAT, OSEO a accepté, dans le cadre de la convention du 23 juin 2011, de mettre en place des prêts participatifs de développement en faveur des entreprises du secteur engageant un programme de développement, d'extension d'activité, de mise aux normes, d'innovation non technologique, d'internationalisation et/ou de croissance externe.

Ce dispositif destiné aux PME du secteur forêt-bois a été largement porté à la connaissance des services déconcentrés de l'Etat, des délégations régionales d'OSEO, de la FNB et des ETF.

Dès son déploiement, le dispositif, qui vient en complément des aides ADIBOIS du MAAPRAT et du Fonds Stratégique Bois géré par la CDC, a rencontré un succès rapide. Après 4 mois d'existence, 16 dossiers pour un montant total de 2550 k€, ce qui représente des investissements de plusieurs millions d'euros du fait de l'effet levier de ce dispositif, sont engagés ou en cours d'engagement.

Ils représentent plus du tiers de l'enveloppe potentielle de 7,5 millions d'euros.

- **Un objectif final**

Offrir aux scieries françaises les conditions législatives, réglementaires, sociales, financières afin qu'elles soient en mesure de produire 5 millions de m³ de sciages

supplémentaires en 2020.

En effet, selon les derniers chiffres 2011 de l' IFN, le volume annuel de bois récolté (voir encadré) est de 44 millions de m³ (1/3 résineux, 2/3 feuillus) dont 21 millions de m³ sont sciés et produisent 10 millions de m³ de sciages par an, volume à peu près stable depuis 10 ans, avec toutefois un fléchissement depuis 2008.

Il existe donc une réelle marge de manœuvre, de l'ordre de 40 millions de m³ puisque la production annuelle de la forêt française s'élève à 85 millions de m³ (voir encadré).

L'objectif final est donc de récolter 21 millions de m³ de bois supplémentaires en 2020, à partir desquels seront produits 5 millions de m³ de sciages, les 16 millions restants étant destinés à la trituration ou à l'énergie.

La production de sciages passerait donc de 10 à 15 millions de m³, progression permettant de réduire très fortement le déficit actuel de 0,7 milliard d'euros.

Volume bois fort tige et volume aérien total :

- *Le volume bois fort tige correspond au seul volume du tronc, depuis le sol jusqu'à ce que le tronc du résineux, ou le tronc principal du feuillu atteigne un diamètre de 7 cm. Le volume des branches n'est donc pas comptabilisé.*
Avec cette définition, qui intéresse principalement les scieurs, la forêt française s'accroît de 85 millions de m³ par an et la récolte annuelle est de 44 millions de m³.
Comme la mortalité naturelle est estimée à 8 millions de m³ par an, chaque année, le stock de bois sur pied en forêt s'accroît de plus de 30 millions de m³.
Même si la totalité de ce volume ne peut être mobilisé pour des raisons environnementales ou physiques (accessibilité), il demeure en forêt une disponibilité nette supplémentaire non exploitée.
- *Le volume aérien total représente quant à lui le volume total (tronc + branches) de toute la partie aérienne de l'arbre.*
Avec cette définition, qui intéresse les scieurs mais aussi les industriels de la trituration et de la production d'énergie, les chiffres s'établissent respectivement à 120 millions de m³ pour la production annuelle de la forêt française et à 64 millions de m³ pour le bois officiellement récolté.

• **Autres points de la lettre de mission**

1- Analyser le système allemand : adaptation de l'activité sciage à la production des forêts , augmentation des exportations. Ce travail est actuellement mené par le groupe forêt-bois du CGAAER.

2- Analyser la disponibilité, notamment des essences résineuses. Analyser les possibilités de développement de sciages de hêtre.

Ces données pourront être affinées avec la stabilisation en 2011 des chiffres fournis par l'IFN avec le nouveau protocole d'inventaire forestier.

Le développement de l'utilisation des sciages feuillus, hêtre notamment, a fait l'objet de plusieurs études dont celle réalisée par le FCBA intitulée « Perspectives de valorisation de la ressource de bois d'œuvre feuillus en France, remise au MAAPRAT commanditaire en février 2011 et faisant actuellement l'objet d'un suivi par le CGAAER.

3- Comment mettre en adéquation la ressource économiquement disponible avec un outil de transformation à promouvoir en fonction des essences et de leur qualité.

4- Quelles sont les voies d'une meilleure valorisation de la ressource sous forme de sciages?

5- Modalités pratiques d'appels à projets nationaux.

Le présent rapport aborde ces différents points.

2. Aperçu des derniers rapports sur la forêt et la filière bois

2.1. De Bianco à Gaymard, plus de 10 années de préconisations

Depuis 1945, huit grands rapports ont traité de la forêt et la filière bois sous des angles différents mais le plus souvent complémentaires et concordants.

Pour ne citer que les plus récents, le rapport de Jean-Louis BIANCO de 1998 présentait la forêt comme source d'emplois et de développement durable sous réserve de définir une stratégie nationale en la matière, de disposer de financements (150 M€) et de moyens de mise en œuvre.

En 2003, le rapport de Dominique JUILLOT, industriel du bois et ancien Président de la FNB, voyait dans la filière forêt-bois un moyen de lutte contre le changement climatique. Il prônait le développement de la filière bois-énergie.

En 2009, Jean PUECH, ancien Ministre de l'Agriculture, articulait son rapport sur le bois, écomatériaux renouvelable.

Enfin, en 2010, Hervé GAYMARD, lui aussi ancien Ministre de l'Agriculture, mais actuellement Président du Conseil d'Administration de l'ONF, mettait cet établissement public au centre des actions en lui conférant le rôle d'acteur majeur de la filière forêt-bois. Les analyses et investigations menées à travers ces différents rapports sont toujours globalement concordantes et ont proposé la mise en place de mesures législatives ou réglementaires, financières, d'ordre technique ou relevant des domaines du marketing ou du commerce.

A noter, l'adoption en 2006 par le gouvernement d'un Programme forestier national, respectant ainsi les engagements pris à Rio de Janeiro en 1992.

2.2. Des mesures concrètes mises en place...

Certaines de ces mesures très concrètes proposées dans ces différents rapports ont été mises en place ; parmi elles, on peut citer :

- Le Fonds Stratégique Bois, doté de 20 M€, favorisant les investissements dans les industries de la première transformation, a été créé. Il permet de financer, grâce à l'effet de levier qu'il génère, des opérations jusqu'à 20 à 25 M€, ce qui correspond à la création d'une unité de transformation nouvelle.
- Le Ministère de l'Agriculture a mis en place au travers de la circulaire ADIBOIS un plan de relance de la compétitivité des scieries pour la période 2007-2009 qui a permis de moderniser environ 300 entreprises avec des opérations d'un montant de quelques centaines de milliers d'euros.
- Des mesures d'ordre réglementaire ont été prises pour favoriser l'utilisation du bois dans la construction.
- Des mesures fiscales ont été prises pour favoriser les énergies renouvelables.
- Des appels d'offres ont été lancés pour la création de centrales biomasse.
- L'interprofession France Bois Forêt a été créée et a permis de mettre en place la contribution volontaire obligatoire, CVO, source de financement pour des actions majeures de communication sur la forêt et le bois.

Les scieries ont pu bénéficier directement ou indirectement de toutes ces mesures et des dispositifs de financement. Sur ce dernier point, il faut bien noter que les dispositifs financiers mis en place, circulaire ADIBOIS, convention MAAPRAT/OSEO, fonds

stratégique bois, permettent d'aider une très large gamme d'investissements allant de quelques dizaines de milliers d'euros à plus de 20 millions.

Par ailleurs, l'ONF a profondément modifié et modernisé ses règles de ventes de bois. Les contrats d'approvisionnement ont connus un développement sans précédent, en particulier en forêt domaniale, mais aussi dans la forêt privée par l'action des coopératives forestières qui se sont réorganisées au sein de l'Union de la Coopération Forestière Française, UCFF.

2.3. ...Mais toujours une filière « sciages » qui stagne

Malgré toutes ces mesures et actions, on n'a pas constaté d'améliorations significatives de la filière forêt-bois française, ni en terme de production de sciages, stable à 10 millions de m³ environ, ni en terme de déficit commercial, oscillant entre 0,7 et 1 million d'€.

Tout au plus, le nombre de scieries pures semble s'être stabilisé à moins de 1000 entreprises.

Il faut toutefois noter que la crise financière démarrée au USA en 2008, et ses conséquences sur l'immobilier donc les marchés du bois, a généré beaucoup d'attentisme de la part de bon nombre de chefs d'entreprise, ce qui est compréhensible.

Quelles peuvent en être les raisons ?

J.L. BIANCO affirmait en 1998, que « la forêt française représente une formidable chance pour notre avenir » en ajoutant toutefois que « rien ne pourra se faire si la société française n'est pas persuadée que la forêt et le bois constituent un enjeu majeur pour le développement durable et pour l'emploi » et « à condition que l'État exprime vite et fort une vision d'avenir, qu'il s'en donne les moyens financiers, que s'organisent des lieux pour débattre et agir ensemble... ».

A travers ces propos qui sont toujours d'actualité, mais aussi après les différents contacts pris à tous les échelons de la filière, il apparaît que le développement de la filière forêt bois française doit être abordé de façon globale concertée et comprise par tous ses acteurs et, bien entendu, financé.

En d'autres termes, il ne sert à rien d'accroître la capacité des scieries françaises si elles n'arrivent pas à un niveau de productivité comparable à celui de nos voisins allemands, autrichiens ou scandinaves, si la demande intérieure en produits bois pour la construction ne se développe que lentement, si les instituts de recherche et de développement ne mettent pas au point des processus de fabrication de produits bois nouveaux, si la récolte n'est pas mobilisée ou si la ressource ne suit pas, si les industriels passent encore trop de temps à l'approvisionnement de leurs entreprises et si les pouvoirs publics n'assurent pas un certain arbitrage de la compétition entre les différents usages du bois, œuvre, trituration, énergie.

Il faut aussi noter que depuis 1998, un certain nombre d'éléments de contexte ont été profondément modifiés.

- La croissance annuelle à 2 chiffres de pays tels que la Chine, avec des coûts sociaux et environnementaux, des contraintes réglementaires bien inférieurs à ceux de la France n'ont pas été sans effets sur les stratégies des scieurs, en particulier feuillus.

En effet, avec une main d'œuvre de 20 à 30 fois moins chère qu'en France, avec un prix très bas du coût du fret retour Chine par conteneurs, vu que s'ils fournissent aux pays occidentaux une grande partie de produits manufacturés, ces pays n'ont que peu de choses à leur exporter si ce n'est des produits pondéreux bruts tels que

- le bois, avec des scieurs français encore très tournés vers leurs achats de bois plus que vers la création de valeur ajoutée, la solution « de facilité » consiste à envoyer des grumes en Chine, actuellement encore en quantité limitée.
- Le développement du bois énergie (plaquettes, granulés de bois, production de chaleur et d'électricité) avec les dispositifs fiscaux d'incitation à créer ce type d'unité de valorisation du bois, a certes pu constituer un élément de développement et de consolidation des chiffres d'affaires des scieries, mais pas des sciages.
 - Enfin, la prise de conscience de plus en plus grande des nécessités de lutter contre le changement climatique, la montée en puissance de stratégies territoriales dans certaines régions avec des circuits courts pour le bois comme d'autres productions agricoles et de notions d'origine des bois (bois de pays) sont venues contrebalancer le fameux concept « big is beautiful » adopté dans de nombreux secteurs industriels, y compris le bois.

2.4. Le discours d'Urmatt (19 mai 2009)

Le discours du Président de la République à Urmatt reprenait une très grande partie des recommandations du rapport PUECH. Il énonçait 7 mesures concourant à la mise en valeur de la forêt française et au développement de la filière bois. Elles sont schématiquement rappelées ci-après ainsi que leurs objectifs:

- **1ère mesure : Crédit d'impôt pour l'investissement dans les industries du bois (bois construction, valorisation énergétique)**

- ▶ Développement et consolidation des entreprises existantes
- ▶ Crédit d'impôt pour l'investissement dans les industries du bois (bois construction, valorisation énergétique)

- **2ème mesure : Développement de l'utilisation du bois dans la construction**

- ▶ Multiplier par 10 le seuil d'utilisation du bois dans la construction
- ▶ Promotion de l'utilisation de bois certifiés dans les constructions publiques
- ▶ Isolation des bâtiments (simple déclaration préalable de travaux et non permis de construire)

- **3ème mesure : Mise en place d'un marché financier visant à valoriser le stockage du carbone dans les produits en bois**

- **4ème mesure : Bois énergie**

- ▶ Crédit d'impôt pour l'investissement dans les industries du bois (bois construction, valorisation énergétique)
- ▶ Simplification des appels d'offres CRE
- ▶ Multiplication par 2 ou par 3 du tarif de rachat de l'électricité produite par les centrales de cogénération fonctionnant au bois

- **5ème mesure : Modifier les modes de gestion de la forêt, tout en préservant la biodiversité (essentiellement pour la forêt privée)**

- ▶ Conditionnalité des aides et allégements fiscaux à l'exploitation effective de la forêt
- ▶ Élargissement du champ de compétence des intervenants (ONF)
- ▶ Démarche territoriale concertée

- **6ème mesure : Recherche et innovation**

Rappel : 7 pôles de compétitivité bois/papier dotés de 1,5 milliard d'€ sur 3 ans
Axes principaux :

- ▶ Chimie des produits forestiers
- ▶ Autosuffisance énergétique des papetiers par utilisation de la biomasse
- ▶ Matériaux renouvelables dans les domaines du bâtiment et de l'industrie

- **7ème mesure : Création d'un comité de suivi**

C'est sur ces bases que le CIADT de mai 2010 a élaboré 11 mesures autour de 3 axes dans le cadre d'un plan d'action en faveur des territoires ruraux.

Elles sont récapitulées ci-après :

1er axe : Constituer un cadre favorable au développement économique :

- Élargissement du dispositif d'exonération fiscale aux transmissions et reprises d'entreprises en zone de revitalisation rurale (ZRR),
- Amélioration de l'accession aux fonds du FSI,
- Présence et action d'OSEO en faveur du développement des PME et TPE,
- Adaptation du code général des collectivités territoriales pour les autoriser à octroyer des prêts aux créateurs d'entreprises,
- Faire de la Banque Postale un acteur facilitant l'accès au crédit des PME/TPE, tout particulièrement dans les territoires ruraux.

2ème axe : Favoriser les produits issus de l'agriculture et de la chasse :

- Favoriser la commercialisation des produits agricoles, y compris le bois, en circuits courts.

3ème axe : Valoriser les ressources forestières :

- Soutenir 3 projets pilotes mettant en valeur des formes innovantes de partenariats entre acteurs de la filière bois (Jura, Pyrénées, Massif Central),
- Valorisation énergétique et développement des capacités de séchage des sciages français, avec notamment l'abaissement du seuil de rachat de l'électricité pour des installations inférieures à 5 MWe, mais toutefois supérieures à 1 MWe,
- Développement des réseaux de chaleur dans les bourgs ruraux,
- Bonification accordée aux zones d'aménagement du territoire (ZRR, ZRD, AFR) lors de l'appel d'offre CRE IV,
- Développement des emplois du bois.

Le discours d'Urmatt formalisait donc bien un ensemble de mesures pour toute la filière forêt-bois :

- ▶ des mesures favorisant la dynamisation de la gestion forestière et la mobilisation des bois (mesures 3 et 5),
- ▶ une mesure permettant de développer l'investissement industriel (mesure 1);
- ▶ des mesures augmentant l'utilisation du bois comme écomatériaux (mesures 2 et 4),
- ▶ une mesure développant la recherche et l'innovation (mesure 6).

3. Problématique globale de la filière forêt-bois

La performance globale de la filière forêt-bois repose à l'évidence et en premier lieu sur celle de ses outils industriels de transformation, pour ce qui nous concerne, les scieries. Mais elle est aussi fortement dépendante de ses approvisionnements en matière première « bois » sous ses aspects quantitatifs, qualitatifs, logistiques et économiques, approvisionnements qui sont eux-mêmes fonction de la ressource effectivement disponible et mobilisable et de la gestion forestière qui lui est liée.

► Il faut donc que l'amont « pousse » les scieries.

La méconnaissance des produits bois et de leurs marchés seraient également autant de handicaps pour ces entreprises.

► Il faut donc que l'aval « tire » les scieries.

3.1. L'outil industriel « scieries »

- Les scieries sont à l'image de la forêt française

Comme la forêt, les scieries françaises sont aussi très diversifiées (taille, essence, produits...).

a- Elles sont présentes sur tous les marchés, feuillus, résineux, marchés mondiaux, marchés locaux, marchés de niche, mais très souvent de façon encore trop artisanale.

b- Elles ont un caractère encore très familial, avec des problèmes de succession et un manque de fonds propres souvent rédhibitoire pour tout projet de modernisation nécessitant un investissement.

c- Elles sont encore trop concentrées sur leurs approvisionnements plus que sur leurs produits, leurs marchés et par voie de conséquence sur la modernisation et l'adaptation de leur outil industriel au contexte actuel.

Il faut pourtant noter que certaines d'entre elles tirent une part de leur marge sur leurs approvisionnements en vente sur pied grâce au tri et au négoce de grumes. Si cela leur permet de vivre, ou plutôt survivre, ces entreprises ne s'intègrent pas dans une stratégie de filière forêt-bois.

d- Elles sont peu enclines à se regrouper dans le but de mutualiser certaines fonctions de production en réalisant des projets d'investissement communs (séchage, classement...) ou certaines fonctions support (approvisionnements, marketing, fonction commerciale...) et donc limitées dans le développement de leurs marchés, notamment à l'étranger.

e- Cependant, point positif, elles sont souvent, notamment dans les zones de montagne un des derniers acteurs de l'économie locale et peuvent constituer un élément de développement local.

- **Plus de 4000 entreprises d'exploitation forestière et de scieries**

En 2010, le nombre total d'entreprises françaises d'exploitation forestière et de scierie est de 4147 (cf annexe 6, source AGRESTE, Enquête de branche « Exploitations forestières et scieries Activités 02.20Z et 16.10A).

Ce chiffre peut être décomposé ainsi :

- 788 scieries pures (code 16.10A sciage et rabotage du bois)
- 2352 entreprises d'exploitation forestière (code 02.202).
- 1007 entreprises ayant la double activité, exploitation forestière et scierie

Elle emploient près de 25000 salariés.

- **Des scieries implantées essentiellement dans les grandes régions forestières**

Les 2/3 des scieries pures (511) sont implantées dans le quart Nord-Est, le Massif Central, Rhône-Alpes, les Pyrénées et l'Aquitaine.

Si on ne considère que les scieries produisant plus de 20 000 m³ de sciages par an, elles ne représentent que moins de 10% des scieries (73) et sont principalement localisées en Aquitaine et Poitou-Charentes (pin maritime), en Alsace, Lorraine, Franche-Comté et Rhône-Alpes (résineux), en Auvergne et Limousin (reboisements FFN), en Bourgogne (chêne et résineux FFN) et en Haute-Normandie (hêtre).

- **Beaucoup de petites entreprises**

Dans l'exploitation forestière, 96% des entreprises ont moins de 10 salariés et près de la moitié sont uni-personnelles ou n'exercent pas leur activité à temps complet.

Dans la scierie, les trois quarts des entreprises ont moins de 10 salariés.

En fait, seules 30 scieries et 200 entreprises d'exploitation forestière possèdent plus de 20 salariés.

- **Une évolution inégale du nombre des entreprises d'exploitation forestière et des scieries depuis 2000**

Le nombre des exploitations forestières pures a chuté de 35%, celui des scieries pures ou avec exploitation forestière de 15%.

Sachant que le nombre de scieries pures s'est globalement maintenu, c'est surtout l'activité exploitation forestière qui a chuté.

Il faut dire, qu'après les tempêtes de 1999, de nombreux investissements ont été réalisés dans le domaine de l'exploitation forestière (création d'entreprise, achats d'abatteuses...) qui n'ont pu fonctionner que pendant la période de résorption des chablis.

- **Des évolutions très différentes des scieries feuillues et des scieries résineuses**

Sur les 10 dernières années, le nombre de scieries de feuillus a baissé de moitié alors que celui des scieries résineuses ne l'a été que de 20%.

Les scieries de feuillus gardent un caractère artisanal avec une production moyenne annuelle de sciages 3 fois inférieure à celle des scieries de résineux (respectivement 2300 m³/an contre 6900 m³/an).

Cette importante diminution du nombre des scieries de feuillus n'a pas occasionné de concentration comme c'est souvent le cas pour les scieries résineuses.

La valeur ajoutée qui était créée par ces entreprises a disparu elle aussi et a été transférée dans des pays à coûts sociaux moindres comme d'abord les nouveaux états d'Europe Centrale entrés dans l'Union Européenne, puis maintenant la Chine.

Cela s'est traduit par une augmentation importante des volumes de grumes feuillues exportées qui atteint près de 1,5 million de m³ en 2010.

Le rééquilibrage de notre balance commerciale « Sciages » passe nécessairement par une reconquête de cette valeur ajoutée perdue.

- **Deux types de stratégie d'entreprise**

Les grosses scieries de résineux, entreprises fortement capitalistiques, œuvrant sur le marché mondialisé du bois destiné à la construction, ont eu jusqu'à maintenant une stratégie essentiellement coût/volume.

Rentabiliser au maximum l'outil de production (passage aux 3/8, augmentation des capacités de sciages...) afin de réduire au maximum leurs coûts de revient et espérer passer sur le marché mondialisé du bois destiné à la construction, marché à faibles marges.

Il faut toutefois souligner que cette stratégie a montré ses limites avec la crise de 2008.

De grosses unités en Allemagne (Klossner), en Suisse (Swiss Timber appartenant au groupe autrichien Mayr-Melnhof) ont été contraintes de fermer ou de déplacer leurs chaînes de sciages hors de l'Europe (Ukraine).

Quant au passage aux 3/8, l'idée en a été pour le moins abandonnée dans la plupart des entreprises, quand elles n'ont pas été contraintes de réduire le temps de travail hebdomadaire du fait du resserrement de la demande.

Les petites scieries résineuses ont quant à elles des stratégies de différenciation adossées sur des niches (débits sur listes).

Leur caractéristique d'entreprises souvent familiales leur confère des frais fixes réduits. Il en est de même pour la plupart des scieries de feuillus.

- **Des performances économiques faibles et peu encourageantes**

Quand on s'attache à l'analyse de la performance de ces 2 types d'entreprises, exploitations forestières et scieries, les statistiques (AGRESTE 2007) mettent en évidence que si le chiffre d'affaires des exploitations forestières a progressé de près de 25% ces 10 dernières années, celui des scieries ne l'a été que de moins de 5%.

En terme de valeur ajoutée, les résultats sont encore plus préoccupants, puisque si celle générée par les exploitations forestières a augmenté de près de 20%, la valeur ajoutée

des scieries n'a par contre pas varié.

Une analyse plus fine des bases de données FORDAQ sur les scieries a été menée.

Ont été pris en compte :

- la taille de l'entreprise en effectif,
- son chiffre d'affaires,
- le résultat net,
- l'ensemble de ses activités classées en 10 catégories :

- 1 propriétaire forestier,
- 2 exploitant forestier
- 3 bois de charpente
- 4 produits pour le bâtiment
- 5 maison et chalet
- 6 éléments semi-finis pour l'ameublement, l'agencement et la décoration
- 7 palettes et emballages
- 8 tranchage, déroulage, rabotage
- 9 bois énergie
- 10 négoce de bois

Plusieurs constatations peuvent être faites :

- la taille de l'entreprise n'a pas toujours d'incidence sur sa productivité et son résultat net, Plus particulièrement, l'idée que la scierie petite ou moyenne n'est pas compétitive n'est pas la règle.
- le résultat net et dans une certaine mesure la productivité de l'entreprise sont souvent fonction de son degré d'intégration de plusieurs des activités énumérées ci-dessus.

Schématiquement, l'entreprise qui limite son activité au sciage de grumes a beaucoup de mal à dégager un résultat net positif. Son degré de survie est donc limité.

Par contre, l'entreprise qui a réalisé une intégration à l'aval en séchant ses sciages, en leur donnant plus de valeur ajoutée par la fabrication de produits semi-finis destinés à la construction, à l'ameublement, qui produit de l'énergie (chaleur et électricité) et qui fait du négoce, renforce ses résultats, donc ses capacités d'investissement et par voie de conséquence sa pérennité. C'est ce type de concept industriel qui tente actuellement d'être implanté dans le département de la Nièvre par la société ERSCIA France.

Il en est de même pour celles qui ont procédé à une intégration vers l'amont, soit par l'exploitation forestière ou plus encore par la possession de forêt à condition toutefois de créer aussi de la valeur ajoutée par la transformation des bois.

Il s'agit là d'éléments concrets qui doivent être intégrés à toute stratégie de développement du secteur de la transformation des bois sous forme de sciages.

Pour conforter leurs activités et donc leurs résultats, les scieries devraient développer des intégrations vers l'aval (séchage, produits semi-finis ou finis, négoce) ou s'organiser en réseau d'entreprises complémentaires permettant d'atteindre ces objectifs et éventuellement vers l'amont (propriétaire de forêts, exploitation des bois) .

- **Une représentation professionnelle « matricielle » constituant souvent un handicap au dialogue avec les pouvoirs publics et, par voie de conséquence, un frein aux actions cohérentes de développement**

L'ensemble des métiers qui touchent à la forêt et au bois, exploitation forestière, première et seconde transformations, maisons et bâtiments en bois, sont représentés par une cinquantaine de syndicats, unions, fédérations et confédérations auxquels il convient d'ajouter les chambres patronales locales et la vingtaine d'inter-professions d'envergure interdépartementale ou régionale.

De cette « jungle » émergent trois ou quatre unions ou fédérations qui regroupent des professions appartenant aux trois composantes de la filière : exploitation, première transformation et seconde transformation.

A noter aussi qu'une profession peut être représentée par un ou plusieurs syndicats appartenant à plusieurs unions ou fédérations.

Un des exemples le plus net est celui de la Fédération Nationale du Bois qui regroupe à la fois des syndicats locaux d'exploitants forestiers, de scieurs ainsi que des syndicats représentant des produits ou des métiers différents (peuplier, chêne, pins français, placages, pépiniéristes, charbon de bois, emballage, etc.).

Pour ce qui concerne l'exploitation forestière, la fédération « Entrepreneurs des Territoires » regroupe aussi des entreprises de travaux forestiers réalisant des travaux d'exploitation forestière.

Même si la récente création de « Forêt-Bois-Industries-Entreprises » (FBIE) constitue un réel pas en avant car elle associe l'amont et l'aval (industrie et scieries), il est très difficile pour les pouvoirs publics de promouvoir des actions structurantes dans des domaines circonscrits (exploitation ou sciages) dès lors que ses interlocuteurs cherchent à défendre tous leurs mandants même si leurs préoccupations sont parfois contradictoires, scieurs et exploitants forestiers par exemple.

- **Alors quels grands objectifs pour les scieries françaises?**

Ces objectifs doivent impérativement tenir compte, tant des caractéristiques actuelles des scieries françaises, que de l'environnement dans lequel elles se situent et qui évolue de façon considérable.

Il serait donc illusoire de vouloir se calquer intégralement, notamment pour les scieries de résineux, sur des modèles très compétitifs tels qu'on les trouve en Scandinavie, en Allemagne ou en Autriche

Il faut mettre en place en France une stratégie cohérente et intégrée de développement de l'industrie du sciage, et ce, à tous les niveaux pertinents du territoire.

3.2. La forêt française, la ressource « bois » et les approvisionnements des scieries

- **La forêt française a des caractéristiques propres**

► Elle est très diversifiée (feuillus, résineux, plaine, montagne, espèces et habitats très variés à protéger...) mais reste à dominante de feuillus, à l'opposé de pays tels que l'Allemagne, l'Autriche ou la Scandinavie, leaders en matière de sciages résineux.

► Elle appartient à un très grand nombre de propriétaires :

- l'État pour 1,8 M ha de forêts domaniales,
- les collectivités (communes, départements, régions) pour 2,9 M ha en 11500 forêts,
- les propriétaires privés pour 10 M ha dont 30 000 possèdent le tiers, 300 000 l'autre tiers et 3 millions le tiers restant.

► Elle est donc très morcelée et pas toujours facilement accessible pour y assurer une exploitation économiquement viable, soit du fait de la présence de reliefs inaccessibles ou de zones qui pourraient l'être mais qui manquent de routes et pistes d'accès à la ressource.

Dans ce cadre, un effort d'innovation serait à poursuivre et développer sur les méthodes d'exploitation par engins mécaniques ou des câbles.

► Toutefois, 150 gestionnaires seulement (ONF, coopératives, experts forestiers) assurent la gestion de 10 millions d'hectares, les 2/3 de la forêt française, et la mise en vente de plus de 20 millions de m³ de bois, soit près des 2/3 de la récolte commercialisée annuellement.

► Elle est globalement sous exploitée, notamment dans la petite propriété forestière privée.

Par ailleurs, la forêt appartenant aux collectivités n'est pas toujours exploitée à son optimum du fait de la vision très patrimoniale qu'ont certains maires, vision patrimoniale et même très « écologique » renforcée lors des dernières élections municipales.

Certains maires de communes forestières dont la forêt est très productive demandent à leur gestionnaire, l'Office National des Forêts, de satisfaire uniquement leurs besoins en affouages pour les habitants.

Il y a donc dans ces forêts des volumes de bois d'œuvre, mais aussi d'industrie et énergie, qui ne sont pas mis en marché le moment venu, et donc non utilisés par la première transformation.

► Elle couvre plus du quart du territoire métropolitain, et les pouvoirs publics et la société

entendent continuer à lui conférer trois rôles :

- un rôle patrimonial (paysage, lutte contre l'effet de serre, régulation du cycle de l'eau y compris sous les aspects qualitatifs, Grenelle de l'Environnement, directives européennes sur la faune, la flore, leurs habitats, Natura 2000, etc.)
- un rôle social (loisirs libres ou organisés, chasse, accueil du public et des scolaires, etc.)
- un rôle économique (valorisation sous toutes les formes possibles de la production de bois mobilisable, ainsi que de menus produits de la forêt).

- **une nécessite : gérer la forêt de façon raisonnée, mais dynamique**

Ce patrimoine forestier national a été très largement façonné par l'homme au fil des siècles; il est donc fortement anthropisé et, dans un état d'équilibre dynamique.

Le maintien de cet équilibre dynamique, le seul qui permette à la forêt française de jouer pleinement ses 3 rôles nécessite la mise en œuvre d'une gestion raisonnée mais dynamique, prenant en compte les évolutions des contextes :

- patrimonial : changement climatique, urbanisation, déprise agricole,
- social : civilisation dans laquelle les loisirs se diversifient et prennent de plus en plus d'importance,
- économique : le bois est un écomatériaux d'avenir à usages multiples sous réserve que les industriels du sciage puissent s'adapter aux rythmes des marchés et à leur variabilité.

- **un impératif : rééquilibrer l'équation charges de gestion / produits**

La prise en compte des trois rôles de la forêt d'une part, et des évolutions des contextes patrimonial, social et économique d'autre part, génère des charges et des produits comme toute activité.

Les charges :

- coût de la gestion multifonctionnelle renforcée,
- équipements et aménagements d'accueil et de loisirs,
- coûts de la mobilisation des bois et des menus produits,
- recherche fondamentale et appliquée (climat, nouveaux produits à base de bois, carburants de seconde génération, etc.).

Les produits :

- fonctions sociales marchandes (chasse, pêche, etc.),
- fonctions patrimoniales rémunérées (concessions diverses : carrières, sources, lignes électriques, voies de communications terrestres, etc.),
- ventes des bois et menus produits.

Or, dans le contexte actuel, un double constat, dégradant le rapport « charges/produits » peut être fait :

Les charges augmentent :

- augmentation du coût des personnels chargés de la gestion,
- augmentation du temps à passer pour planifier et mettre en œuvre une gestion de plus en plus complexe des espaces forestiers,

- augmentation de la demande de loisirs et d'équipements d'accueil et récréatifs divers,
- augmentation nécessaire des coûts de la recherche tous azimuts sur la filière forêt-bois,
- augmentation du coût de la mobilisation de la matière première bois si on veut améliorer le taux de prélèvement actuel de l'accroissement biologique annuel de la forêt.

Les produits ne sont pas tous rémunérés et la rémunération de ceux qui le sont plafonne, voire baisse :

- non rémunération des fonctions non marchandes de la forêt (aménités),
 - rémunération faible du foncier occupé pour des activités marchandes (concessions EDF, GDF, RFF, autoroutes, sources, carrières, etc.),
 - plafonnement et même baisse des cours du bois du fait de la mondialisation.
- Il faut aussi noter que la baisse des charges et l'augmentation des produits qui permettraient le rééquilibrage du rapport « charges/produits » sont très contraintes.
- on ne peut décréter l'augmentation des prix de vente des grumes sans mettre en péril les entreprises et industries de transformation,
 - on ne peut que difficilement contenir les charges compte tenu des orientations de gestion prises par l'État pour la forêt, et des nécessités d'anticiper la gestion future, la recherche de nouveaux produits,
 - la filière forêt-bois est une filière certes capitalistique, mais aussi faisant appel à une main d'œuvre nombreuse, notamment à son amont, et cela à des coûts largement plus élevés que ceux de l'Asie.

- **La ressource bois**

L'annexe 7 présente les évolutions des récoltes de bois d'œuvre des principales essences feuillues et résineuses ainsi que celles du bois de trituration et d'industrie et du bois de feu pour la période 2002-2010.

Plusieurs constatations peuvent être faites :

- Alors que le capital sur pied de la forêt française s'accroît de 30 millions de m³ par an environ, la récolte totale de bois ronds n'a évolué que de 7%, soit 2,5 millions de m³ durant cette période. Il semble bien que cette légère augmentation soit plus liée à la conjoncture économique, notamment pour ce qui concerne les bois d'industrie, de trituration et de feu, à des évènements climatiques tels que les tempêtes ou au changement climatique qui occasionnent des dépérissements de certaines essences, qu'à une réelle stratégie raisonnée de développement.
- Pour les essences feuillues, la baisse de récolte de bois d'œuvre de - 14% a été plus importante que celle des essences résineuses, -4%, tirées par la construction bois.
- Pour chaque essence, feuillue ou résineuse, les évolutions sont variables, faibles, fortes, positives ou négatives.
Par exemple le chêne, tiré par le merrain jusqu'en 2007 avec + 9% de bois récoltés, a subi un fort retournement de son évolution depuis avec un repli de - 23%.
Si le hêtre n'a que peu baissé, - 2%, cela ne veut pas dire que les scieries de hêtre se sont maintenues mais qu'une partie de la ressource, déjà passablement détruite lors des tempêtes de 1999, est exportée à hauteur de 400 000 m³ environ.
Les plantations de douglas, fortement réduites après la disparition du FFN,

génèrent d'ores et déjà une baisse de récolte de – 14%. Il s'agit pourtant d'une essence particulièrement bien adaptée au bois construction.

Le pin sylvestre présente des caractéristiques de forme et, dans certaines régions telles que la Lorraine, de la mitraille le rendant inadapté aux techniques de sciage très rapide par canter. La baisse de récolte de cette essence est de – 34%.

La récolte de pin maritime baisse de – 5% sur la période.

Seuls, le sapin et l'épicéa ont vu leur récolte progresser, certes du fait de la bonne tenue du marché de la construction, mais aussi du fait de l'accélération des récoltes liées aux dépérissements, notamment pour ce qui concerne l'épicéa. Mais aussi parce que les plantations d'épicéa du FFN sont de plus en plus exploitées en coupe rase vers 35 ans, sans avoir eu aucune éclaircie.

Si la forêt est très fragmentée et morcelée au plan du foncier et de la gestion, elle est aussi très variée en essences et en qualité des bois. La récolte de bois est donc elle aussi variée en essence et atomisée sur l'ensemble du territoire.

De plus, de par la valeur affective et patrimoniale que les propriétaires forestiers privés ou publics confèrent à leur forêt, la ressource bois qu'elle procure n'est pas suffisamment intégrée à la filière économique de transformation.

Dans ce contexte, même si la recette bois encaissée par le propriétaire ne semble pas a priori un élément déterminant de la mobilisation de cette ressource, il n'en demeure pas moins que le prix auquel on lui achète ses bois est un élément déclencheur de sa mobilisation.

La ressource bois, qui n'a cessé de croître ces dernières décennies, en particulier grâce à l'action du FFN, est aujourd'hui en panne d'investissement qui se traduira dans les toutes prochaines années par un trou de production très préjudiciable aux industries de transformation, quel que soit le secteur dans lequel elles interviennent, trituration, énergie ou sciages.

Cette « panne de l'investissement forestier » risque de se faire sentir de façon renforcée du fait de la nécessité d'anticiper les changements climatiques par une évolution de nos sylvicultures et corrélativement faire face aux conséquences de tempêtes répétées et aux nombreux déperissements (épicéa, chêne pédonculé...).

Enfin, la multitude de textes superposant les mesures de protection des espaces forestiers constituent souvent un frein à la mobilisation de cette ressource. Il est clair que dès lors que les espaces forestiers, qu'ils soient publics ou privés, possèdent des plans de gestion respectant les critères de la gestion forestière durable, et donc approuvés, il apparaît superflu d'y surimposer de multiples dispositifs spécifiques de protection en faveur d'espaces ou d'espèces, sauf dans des cas très particuliers.

- **Les approvisionnements des scieries et autres industries du bois**

Si les plans de gestion des forêts peuvent se concevoir au niveau de la propriété forestière, sous réserve d'ailleurs qu'elle ait une surface pertinente, la mobilisation des bois doit être abordée au niveau du massif forestier et ce, pour toutes les catégories de bois, essences et usages.

En effet, cette mobilisation repose toujours, y compris dans les cas d'utilisation de moyens

dits alternatifs tels que les câbles, sur une desserte forestière par routes et pistes associées à des places de dépôt.

Le coût de ces infrastructures tant en création qu'en entretien est très important pour le propriétaire forestier et doit impérativement être optimisé et cohérent au niveau d'un bassin d'approvisionnement, le massif forestier, ce qui est loin d'être le cas actuellement. Cette optimisation resterait toutefois totalement inopérante si le réseau routier public, quel que soit son statut, et les dispositions réglementaires en matière de transport routier de bois, n'étaient pas adaptées au contexte économique qui encadre le prix du bois rendu usine.

Dès lors, il faut faciliter les approvisionnements des unités de transformation de bois par un regroupement de l'offre permettant sa massification et des modalités de ventes basées sur la contractualisation sur le long terme ou des offres d'achats à terme.

Cette orientation, déjà largement amorcée, devra toutefois se faire avec souplesse et adaptabilité du fait, comme il a déjà été dit, de la grande variabilité des marchés et de leurs cycles.

C'est de cette manière que les chefs d'entreprise pourront consacrer toute leur énergie à leur cœur de métier, la valorisation optimale des bois qu'ils scient, et à l'observation des évolutions du contexte de la filière forêt bois de façon à rester innovants et maintenir un niveau d'investissement suffisant dans leurs entreprises.

Or dans le domaine des approvisionnements, plusieurs types d'acteurs s'affrontent parfois plutôt que de se compléter.

Les deux « poids-lourds » que sont l'ONF et les coopératives, qui réalisent la moitié des volumes de bois mobilisés chaque année (de l'ordre de 20 millions de m³), mériteraient d'unir leurs efforts et échanger leurs bonnes pratiques plutôt que de se « marcher sur les pieds ».

L'ONF a développé les contrats d'approvisionnement mais ce développement, inégal suivant les régions, s'apparente plus à une mise à disposition erratique de bois, souvent façonnés, qu'à un véritable contrat d'approvisionnement assis sur des quantités, un cadencement, des produits spécifiés et des prix.

Par contre, les coopératives, qui ont très fortement développé les contrats d'approvisionnement, et dont une des missions est de mobiliser les bois provenant de la forêt privée, ont parfois recours à des achats de bois auprès de l'ONF pour honorer leurs contrats d'approvisionnement. Cela crée une concurrence néfaste aux industriels car elle génère artificiellement des tensions sur les prix des bois.

Sans compter que cette pratique courante indispose fortement les exploitants forestiers qui n'ont pas le même régime fiscal que les coopératives.

Concernant les deux autres acteurs de l'exploitation et des travaux forestiers, les rivalités entre ETF (entrepreneurs de travaux forestiers) et exploitants forestiers constituent des pertes d'énergie stériles quand on considère que la forêt française est largement sous exploitée.

Enfin, l'organisation et la performance des métiers de la mobilisation doivent être adaptées ou modifiées. D'une façon plus générale, les métiers touchant à la mobilisation sont pénibles et très dangereux. Aujourd'hui, il y a peu de vocations parmi les jeunes et quand elles existent elles sont souvent éphémères, s'éteignant lorsque « le jeune » touche la

dure réalité du métier.

Mécanisation, juste salaire et formation sont des actions complémentaires à développer si on veut tendre vers l'excellence dans ce domaine, maillon fondamental de la gestion forestière durable.

3.3. Les produits et les marchés

- **Une production de sciages longtemps stable à 10 Mm3 par an**

L'annexe 8 présente les évolutions des volumes de sciages et produits connexes de scieries sur la période 2002-2010.

La production de sciages, longtemps stable autour de 10Mm3 par an, a chuté de l'ordre de – 15% après 2007 du fait de la crise.

Depuis 2002 jusqu'aux effets de la crise, elle avait subi des transferts de production :

- + 0,8 Mm3 de sciages résineux de sapin et épicéa destinés à la construction,
- - 0,25 Mm3 de sciages d'autres résineux, douglas, pins maritime et sylvestre,
- - 0,4 Mm3 de sciages feuillus, principalement de chêne (-0,1 Mm3) et de hêtre (-0,15 Mm3).

Ces transferts de production se sont traduits :

- par une concentration des entreprises au profit des grosses scieries résineuses orientées vers la production de bois destinés à la construction,
- par une fermeture de scieries de feuillus et de scieries résineuses de capacité modeste.

- **Les scieries sont confrontées à une multitude de marchés**

■ celui des produits standards, pour la charpente et la construction, à partir de résineux, mondialisé et donc en concurrence avec les entreprises étrangères (Scandinavie, Allemagne, Autriche, etc.).

Celles-ci ont longtemps eu des stratégies coût/volume, ce qui a conduit à des concentrations, générant des entreprises de plusieurs millions de m³ de capacité de sciage.

A l'heure actuelle, ces grosses entreprises cherchent plutôt à développer la valeur ajoutée sur leurs sciages grâce à des techniques nouvelles et des produits nouveaux (bois massif reconstitué, Kerto, duo, trio...).

■ à l'opposé du précédent, celui des débits sur liste à destination des menuisiers ou artisans, traitant le feuillu ou le résineux, sur des marchés locaux ou des niches.

Ces entreprises, de petite taille, ont toutes des stratégies de différenciation, parfois sans qu'elles s'en doutent.

En fonction de l'aptitude managériale du chef d'entreprise, elles vivent et parfois même se développent pour une très faible fraction d'entre elles. Souvent, elles ne font que survivre pour disparaître lorsque le chef d'entreprises prend sa retraite.

■ mais aussi, de par la nature même du matériau bois, qu'il soit feuillu ou résineux, les scieurs vont obligatoirement générer plusieurs produits : sciages de qualité pour la menuiserie ou l'ébénisterie, sciages courants pour la charpente et la construction, produits

destinés au calage ou à l'emballage, produits pour le coffrage, sans oublier les produits connexes de scierie comprenant sciures, écorces, plaquettes, dosses et délimogues.

Pour valoriser ces multiples produits ou sous produits, le scieur est donc confronté de fait à de multiples marchés qu'il abordera avec des facteurs clés de succès très variables.

Si la scierie est résineuse, de grosse capacité, moderne et performante, il pourra aborder le marché de la construction dès lors que ses produits sont ceux que demande le marché.

Si la scierie est moyenne ou petite, de feuillus ou de résineux, il ne pourra aborder, en dehors du négoce que des marchés locaux ou de niche.

Le développement de la construction bois, essentiellement utilisatrice de résineux, en fait un marché porteur d'avenir qu'il conviendrait de saisir.

Cependant, les prescripteurs en matière de construction bois demandent de plus en plus de produits avec des spécifications particulières qui nécessiteront des investissements de la part des scieurs s'ils veulent pouvoir y répondre.

Une des premières prescriptions concerne le taux d'humidité du bois mais aussi son aspect, sa stabilité dimensionnelle, sa durabilité, sa résistance au feu ou aux parasites et ses propriétés mécaniques.

En 2010 (Source AGRESTE), seuls 16% des volumes de sciages feuillus ont été séchés artificiellement. Pour les sciages résineux, qui sont pourtant très demandés pour la construction sous forme de bois secs, cette proportion n'est que de 10%, ce qui semble paradoxal.

Le déclin de l'industrie du meuble en France mais aussi le développement de l'utilisation du plastique dans le domaine des portes et fenêtres notamment a engendré une demande à la baisse en bois de feuillus. Cela s'est traduit par une augmentation des exportations de grumes feuillues sans création de valeur ajoutée.

Dans ce contexte, même si 20% des scieries françaises assurent les trois quarts de notre production de sciages, qu'elles possèdent de nombreux savoir-faire, souvent sur des niches et qu'elles représentent un tissu économique local de premier ordre, elles sont en moyenne peu adaptées à la réalité des grands marchés, notamment ceux de la construction.

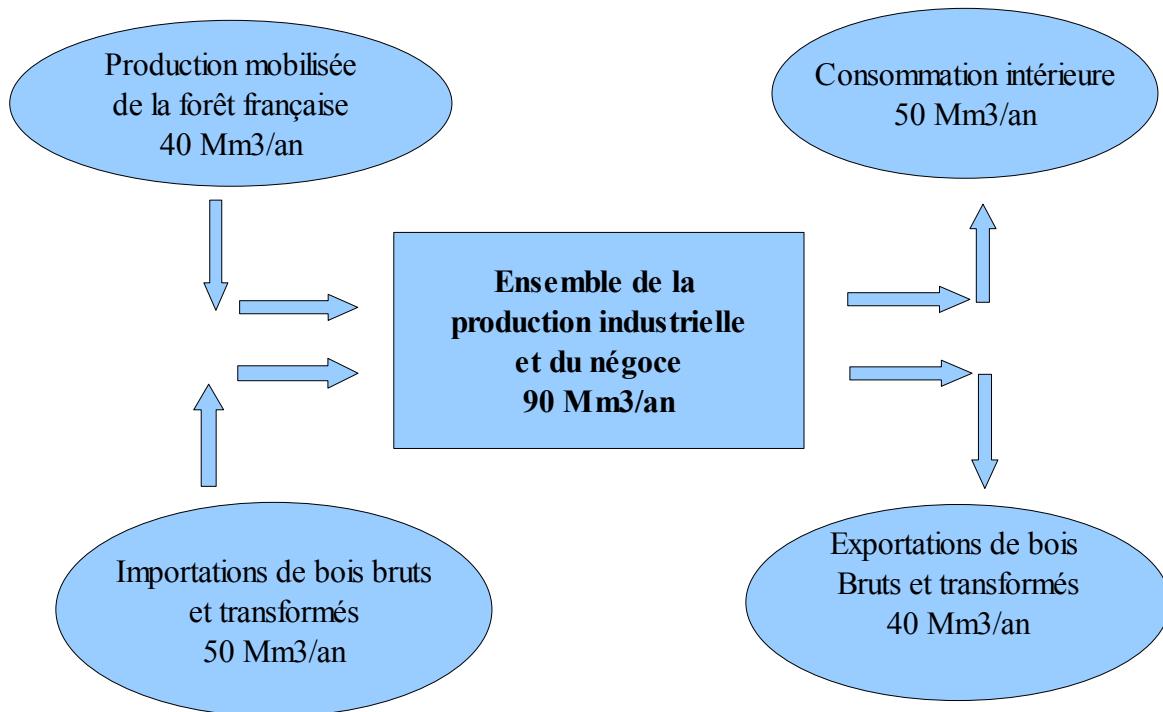
De plus, quand on considère que la forêt française est majoritairement feuillue, la résorption du déficit commercial bois en France passe nécessairement par une reconquête et un développement moderne de l'utilisation de ces essences, en particulier celle du hêtre ; mais encore faudrait-il disposer d'un certain nombre d'acteurs de la seconde transformation, dans le domaine de la menuiserie bâtiment et de l'ameublement.

4. L'objectif central d'Urmatt : contribuer à réduire le déficit commercial de la filière forêt-bois

Il s'agit bien là de l'objectif central du discours du Président de la République, le 19 mai 2009 à Urmatt. La résorption du déficit de 700 millions, voire 1 milliard d'euros pour ce qui concerne les sciages, notamment résineux contribuera donc à améliorer la balance commerciale de la filière déficitaire de plus de 6 milliards d'euros, à hauteur de 12 à 17%.

4.1. Les flux de bois ronds en France

Les flux globaux de bois en France, c'est à dire la production mobilisée de la forêt française, les importations de bois bruts et transformés, la consommation intérieure et les exportations tant de grumes et billons que de produits transformés, peut être schématisée de la façon suivante. Tous les volumes sont exprimés en m³ équivalent bois ronds.



Actuellement, il transiterait donc 90 millions de m³ en équivalent bois rond sur le territoire national, dans les scieries, les usines de pâte à papier, papier et panneaux, usines utilisant la biomasse et les négociants.

N'apparaissent pas sur ce schéma les 20 à 30 millions de m³ hors circuits commerciaux.

4.2. Trois actions génériques à mettre en œuvre

Réduire le déficit de la balance commercial bois dans un contexte de lutte contre le changement climatique supposerait donc, de l'aval vers l'amont :

- de développer les emplois du bois chaque fois que ce matériau peut se substituer à un autre plus consommateur d'énergie pour sa production et sa mise en œuvre (construction, menuiseries, agencements divers, énergie...),
- d'augmenter la capacité de l'outil industriel ou de le rationaliser, à commencer par

- les scieries en le modernisant et le différenciant pour lui permettre de répondre à cette demande croissante en quantité et en spécifications,
- de produire plus de bois et le mobiliser dans des conditions de coûts qui ne soient pas pénalisantes pour l'industrie qui le transforme.

Ces trois actions que l'on peut qualifier de génériques permettraient aussi de limiter nos importations, ce qui va dans le sens d'un rééquilibrage de notre balance commerciale bois, voire d'augmenter nos exportations, en particulier de produits bois manufacturés, ce qui en accentue encore les effets.

4.3. Une première approche chiffrée

La première mesure de rééquilibrage de cette balance commerciale consisterait à ne pas plus importer qu'exporter.

Comme le développement de nos exportations ne pourra se faire immédiatement, il convient donc de réduire nos importations de bois et de les compenser par une augmentation de la mobilisation de la forêt française.

Le rapport PUECH cadrerait cette augmentation de la mobilisation de la forêt française à 10Mm³ dès 2010 et 21Mm³ en 2020.

L'objectif de 10Mm³ à court terme permettrait effectivement de mettre nos importations et nos exportations au même niveau, soit 40Mm³.

Le passage à 21Mm³ en 2020 permettrait d'honorer l'augmentation prévue de la demande intérieure en produits bois et éventuellement développer nos exportations.

Ce rééquilibrage peut être fait pour partie immédiatement et sur le moyen terme, 2011/2020.

- Immédiatement, grâce aux mesures proposées plus loin, il est possible de mobiliser 3Mm³ supplémentaires de résineux. En augmentant la capacité des scieries résineuses et en les modernisant, elles seraient en mesure de produire, avec un rendement de l'ordre de 50%, 1,5Mm³ de sciages résineux. Ce 1,5Mm³ de sciages résineux produits, qui représente à la moitié des sciages résineux actuellement importés correspond à des produits que l'industrie française est capable de faire immédiatement (sciages séchés, rabotés, classés...).
- A moyen terme, mobiliser 18Mm³ supplémentaires de bois feuillus et résineux, toujours grâce aux mesures proposées plus loin qui devront être maintenues dans le temps. Les industries de transformation du bois et en particulier les scieries, devront être adaptées et modernisées pour leur permettre de répondre aux augmentations inéluctables des demandes en différents produits bois, sciages, papiers et panneaux, énergie.

5. Dix-neuf recommandations pour rééquilibrer la balance commerciale des sciages

L'analyse de la problématique globale de la filière forêt-bois a été faite pour les quatre maillons de la filière,

- l'outil industriel proprement dit, et en particulier les scieries,
- la forêt, c'est à dire la ressource disponible et la façon optimale de la mobiliser,
- les approvisionnements des industries du bois et comment les améliorer,
- les produits bois et leurs marchés.

Les recommandations détaillées au chapitre 6 et traduites en plans d'actions concrets et chiffrés sont récapitulées pour chacun de ces maillons dans les tableaux ci-après.

5.1. Recommandations relatives à l'outil industriel « scieries »

Points négatifs à résoudre	Recommandations	
► Performance des entreprises ► Petites tailles et diversification des entreprises ► Individualisme	R 1	► Audit général des scieries
	R 2	► Création d'un réseau d'entreprises de référence (tailles, essences traitées, produits...)
► Mauvaise réponse quantitative et qualitative aux marchés et développement de la valeur ajoutée	R 3	► Développer l'investissement industriel (capacité de sciage, création de valeur ajoutée...) et mettre en place des mesures incitatives et adaptées de financement
► Derniers acteurs de l'économie locale	R 4	► Promouvoir l'association des territoires à un échelon pertinent, sur des projets ciblés, en particulier pour les petites scieries artisanales
► Représentation professionnelle matricielle inadaptée	R 5	► Lancer une concertation avec les principaux syndicats, leurs unions et fédérations du domaine du bois

5.2. Recommandations relatives à la ressource forestière et sa mobilisation

Points négatifs à résoudre	Recommandations	
► Fragmentée ► Morcelée ► Variée ► Sous-exploitée	R 6	► Faire sortir toute la ressource actuellement disponible (cf R 10 Approvisionnements)

► Perception affective du propriétaire forestier ► Insuffisamment rémunérée	R 7	► Rémunérer les fonctions non marchandes de la forêt
► Investissement forestier en panne	R 8	► Recréer un dispositif national incitatif de financement forestier
► Multiplicité des mesures de protection	R 9	► Simplifier et harmoniser les textes législatifs et réglementaires relatifs à la protection des forêts

5.3. Recommandations relatives aux approvisionnements des industries du bois

Points négatifs à résoudre		Recommandations
► Manque de cohérence spatiale, frein à la desserte forestière	R 10	► Schéma de mobilisation et de desserte par bassin d'approvisionnement ou par massif
► Contexte réglementaire contraignant et pénalisant	R 11	► Adapter la réglementation sur le transport des bois
► Manque de vision globale sur les approvisionnements et irrégularité	R 12	► Développer et améliorer la contractualisation des approvisionnements
	R 13	Création d'un modèle cartographique numérisé Forêt/Bois
► Organisation et performance des acteurs et des métiers de la mobilisation à améliorer	R 14	► Développer la formation des jeunes aux métiers de la mobilisation
	R 15	► Développer et aider la mécanisation de l'exploitation forestière
	R 16	► Recentrage de l'ONF et les coopératives sur leur métier

5.4. Recommandations relatives aux produits et aux marchés

Points négatifs à résoudre		Recommandations
► Existence de grands marchés porteurs (construction) non satisfaits	-	► Cf recommandations R 2 et R 3 relatives à l'outil industriel
► Demande de produits bois avec spécifications précises non satisfaite ► Peu de production de produits bois nouveaux et innovants ► Déclin de l'utilisation des feuillus	R 17	► Développer et coordonner la recherche sur le bois et les produits bois : - sciages feuillus et résineux - produits bois nouveaux et innovants - normalisation et standardisation des produits bois français

► Utilisation du bois à développer	R 18	► Achever la mise en place des mesures gouvernementales en faveur du bois construction
	R 19	► Renforcer la communication envers le grand public

6. La mise en œuvre des recommandations : les plans d'actions

Chaque recommandation fait l'objet d'un ou plusieurs plans d'actions.

Ces plans d'actions proposent des mesures d'ordre législatif ou réglementaire, organisationnel ou financier.

Dans toute la mesure du possible, ils ont fait l'objet d'un chiffrage. Cependant, certains d'entre eux n'en comportent pas du fait du peu de référence en la matière. Ils devront donc faire l'objet de compléments d'investigations permettant de cerner leur coût.

Pour d'autres, leur coût s'intègre dans le fonctionnement courant des structures qui en auront la responsabilité.

6.1. Recommandation R 1 : Réaliser un audit général des scieries françaises

- PA 1 : Assistance à la réalisation de plans de développement pour les scieries volontaires

Sur les 1800 scieries françaises, trop peu ont une véritable démarche entrepreneuriale. Elles réussissent à vivre ou survivre souvent grâce à des marges faites sur la revente de grumes qu'elles n'utilisent pas.

Si on ajoute à cela les problèmes de succession à la tête de ces entreprises, la conclusion inéluctable est la fermeture à échéance rapprochée.

On ne peut laisser disparaître « comme ça » ces entreprises qui ont des savoir-faire et constituent parfois les derniers acteurs d'une économie locale (cf Recommandation n° 4). L'État, ou l'un de ses établissements publics (FCBA par exemple) se doit d'avoir une démarche pro-active (cf aussi PA n°17) envers les entreprises de cette catégorie qui souhaitent continuer leur activité.

Il faut les auditer et leur proposer un « master plan » avec un plan de développement traitant des approvisionnements, de l'éventuelle diversification de leur production et des aspects marketing et commercial. Les fonctions supports, finances, ressources humaines devront y être aussi intégrées.

Résultats attendus : Faire émerger un ensemble d'entreprises décidées à se développer, ce qui permettrait d'optimiser les financements des investissements nécessaires à ce développement.

Coût : Sur la base de 50 entreprises par an durant les 2 ou 3 premières années et un coût unitaire de l'élaboration de l'audit et du plan de développement de 50k€, cela représente une charge annuelle de 2,5M€ par an.

6.2. Recommandation R 2 : Créer un réseau d'entreprises de référence

- **PA 2 : Réseau d'entreprises de référence**

En appui à l'audit général des scieries, et pour appuyer et illustrer les plans de développement à élaborer, l'organisme chargé de ces audits devra constituer un réseau d'entreprises de référence qui serviront de modèles concrets, notamment pour l'intégration d'activités aval génératrices de valeur ajoutée.

Résultats attendus : Appui concret au développement des scieries.
--

Coût : Minime et inclus dans le coût du PA 1.
--

6.3. Recommandation R 3 : Développer l'investissement industriel grâce à des financements incitatifs et adaptés à la taille des entreprises

- **PA 3.1 : Réunions d'information régionales**

Les différents volets de l'action de l'État en faveur des industries du sciages doivent faire l'objet, en collaboration avec la Fédération Nationale du Bois (FNB) et les régions, d'une information totale des scieurs.

D'une part sur les recommandations et plans d'actions relatifs à l'outil industriel « scieries », mais aussi aux trois autres maillons de la filière, la ressource forestière et sa mobilisation, les approvisionnements des industries du bois et les produits et marchés. Devrait aussi y être présentés les financements disponibles.

Ces réunions pourraient prendre le caractère de véritables « Assises de la scierie française ».

Serait publié à cette occasion un guide de la stratégie et des actions de l'Etat relatif à l'industrie française du sciage.

Résultats attendus : Sensibilisation des scieries au plan d'action national « scieries ». Resserrer les liens entre les industriels du sciage et les pouvoirs publics. Préparer la mise en place des actions concrètes prévues, audits, plans de développement, investissements...

Coût : Non chiffré.

- **PA 3.2 et PA 3.3 : Investissement industriel**

Ce plan d'action comporte 2 volets.

- **PA 3.2 : Augmentation de la capacité de sciage en résineux**

Si on veut tendre vers le rééquilibrage de notre balance commerciale « sciages », on a vu

qu'il fallait produire les 3 millions de m³ de sciages résineux supplémentaires, à raison de 1,5Mm³ immédiatement (5 ans) de produits que l'on sait faire et 1,5Mm³ de produits innovants plus tard du fait de technologies non encore maîtrisées.

Pour des raisons liées à l'aménagement du territoire, mais aussi pour avoir des périmètres d'approvisionnement pas trop grands, il est proposé de créer en 5 ans cette nouvelle capacité de sciages résineux par la construction d'environ 30 unités produisant de 50 000m³ à 100 000m³ de sciages ou un « mix » entre la construction d'unités nouvelles et l'augmentation de capacité d'unités existantes, cette dernière formule étant préférable. Ce programme devra être adapté en fonction de l'évolution de la récolte qui en est la condition.

Résultats attendus : Amélioration de notre balance commerciale.

Coût : Le coût unitaire d'une installation est de l'ordre de 25M€. Cela représente un investissement total de 750M€ sur 5 ans, soit 150M€ par an.

Avec un effet de levier de 10 (Fonds Stratégique Bois, prêt participatif OSEO), la part de l'Etat serait de 15M€ par an.

– PA 3.3 : Augmentation de la valeur ajoutée des unités existantes

Il s'agit de financer la mise en place de séchoirs, de chaînes d'aboutage, lamellage, de classement, d'empilage mais aussi de parcs à grumes performants.

Résultats attendus : Amélioration de notre balance commerciale. Meilleure réponse des scieurs à la demande du marchés.

Coût : Sur la base de 20 entreprises par an faisant un investissement de 1M€, cela représente un investissement total annuel de 20M€ et, avec un effet levier de 10, une part de l'Etat de 2M€ par an.

Le nouveau dispositif de prêt participatif OSEO est parfaitement adapté à ce type d'investissement.

6.4. Recommandation R 4 : Promouvoir l'association des territoires sur des projets ciblés, en particulier pour les scieries artisanales

• PA 4 : Développement local territorial

Rappelons que plus de 1000 scieries produisent moins de 2000m³ de sciages par an. Elles participent toutefois au développement territorial et apportent leur quote-part, même si elle est faible, à l'économie locale.

Pour ce type de scieries, l'échelon local, Région, Département, est mieux à même d'impulser une dynamique de développement que le niveau national.

Dans un premier temps, il pourrait être recensé, avec l'appui du Réseau Rural Français et des interprofessions, les opérations exemplaires en la matière telles que celles de :

- l'Espace Bois Jura Doubs concernant le développement économique et touristique de la filière bois,
- l'Association Bois des Alpes qui favorise l'offre de produits bois et de services de qualité et exemplaires en terme de développement durable,
- la Chambre des Métiers et de l'Artisanat des Vosges pour son action en faveur de

l'utilisation du bois local en construction...

Résultats attendus : Pérenniser et développer les scieries locales artisanales. Promouvoir l'usage du bois local et les circuits courts.

Coût : non chiffré

6.5. Recommandation R 5 : Lancer une concertation avec les principaux syndicats, leurs unions et fédérations du secteur du bois

- **PA 5 : Faire émerger une représentation professionnelle rénovée et une interprofession dynamique**

Résultats attendus : Meilleure concertation entre la profession dans ces différentes composantes avec les pouvoirs publics sur la stratégie et les actions à mener pour le développement de la filière bois française.

Coût : non chiffré.

6.6. Recommandation R 6 : Faire sortir toute la ressource bois actuellement disponible

- **PA 6.1 : Forêts publiques**

La planification de la gestion des forêts publiques entre dans un cadre géographique gigogne allant du national au local : directive nationale pour la forêt domaniale, directives et orientations régionales et aménagement pour chaque forêt.

La planification de cette gestion forestière s'appuie aussi sur des guides de sylviculture pour des formations forestières particulières (forêts littorales, forêts de montagne, futaies régulières, irrégulières, jardinées...) ou des guides relatifs à une essence forestière dans une région donnée.

En outre, elle intègre des directives spécifiques à certaines espèces (tétras, ours...) ou habitats (milieux humides, vieux arbres...).

Tous ces documents-cadres de la gestion des forêts publiques intègrent les lois et règlements nationaux et européens sur la protection de l'environnement.

Schématiquement, la planification de la gestion forestière revient à superposer sur les espaces forestiers des couches de contraintes rendant l'élaboration de cette planification complexe et très consommatrice de temps mais surtout pas toujours facile à mettre en œuvre sur le terrain à des coûts économiquement acceptables.

Il y aurait donc lieu d'entamer un grand chantier de simplification et parfois de mise en cohérence de ce cadrage général en allant jusqu'aux aménagements forestiers.

La simplification et l'harmonisation des textes législatifs et réglementaires relatifs à la protection des forêts, qui impactent aussi la planification de la gestion forestière font l'objet de la recommandation n° 9.

Par ailleurs, la gestion forestière et par conséquent la mobilisation des bois devraient encore mieux intégrer et anticiper les changements climatiques et se faire systématiquement à une échelle d'un massif forestier correspondant à un bassin

d'approvisionnement (cf Recommandation n°10 relative aux approvisionnements des industries du bois).

Résultats attendus : Simplification de la gestion forestière et de sa mise en œuvre sur le terrain. Accroissement de la récolte de bois.

Coût : Estimé à 1M€ par an.

• PA 6.2 : Forêts des collectivités et forêts privées

Il y aurait lieu de mettre en œuvre le plus rapidement possible les nouvelles dispositions prévues par la loi de modernisation agricole de juillet 2010.

Il s'agit de la mise en place des Plans Pluriannuels Régionaux de Développement Forestier (PPRDF) en s'appuyant :

- sur l'extension des Plans Simples de Gestion (PSG) à des propriétés de 25 hectares en plusieurs tenants sur des communes limitrophes. Cela représenterait 1 million d'hectares en plus sous PSG, soit au moins 3 millions de mètres-cubes équivalent bois ronds potentiellement mis sur le marché.
- sur la mise en place des plans de développement de massif (PDM).

Par ailleurs, pour les forêts communales, les nouvelles dispositions permettant à l'ONF de réaliser des exploitations groupées sur plusieurs communes ont concerné 2 Mm3 en 2010 et ont un objectif de 6 Mm3 en 2011.

Ces dispositions doivent donc permettre de sortir plus de bois des forêts communales car l'avance des charges d'exploitations est faite par l'ONF.

Mais peut-être faudrait-il aller plus loin en donnant à l'aménagement forestier approuvé par la commune et par l'État le sens d'un **véritable contrat de gestion forestière mais aussi de mobilisation des bois**.

Il est en effet totalement contreproductif et insupportable économiquement que le gestionnaire naturel de la forêt des collectivités, l'ONF et dans une certaine mesure l'État, engagent des moyens humains et financiers pour élaborer les aménagements alors que le programme annuel des coupes n'est parfois pas respecté pour des raisons subjectives.

Lorsque les prix des bois ne sont pas à la hauteur de ce que pense la collectivité, non seulement elle ne s'engage pas, voire se retire des contrats d'approvisionnement, mais elle limite les coupes qui devraient être réalisées l'année donnée au volume d'affouage dont elle a besoin.

Cette façon de faire pénalise la filière de transformation à double titre car d'une part ce bois n'est pas mobilisé et mis en marché et d'autre part la conclusion de contrats d'approvisionnement par l'ONF est rendue complexe ou impossible, sans oublier que la sylviculture n'est pas faite.

Résultats attendus : Ces dispositions permettraient de disposer de 3Mm3 à très court terme et de concourir pour partie aux 21Mm3 supplémentaires à récolter d'ici 2020.

Coût : Estimé à 5M€ par an.

6.7. Recommandation R 7 : Rémunérer les fonctions non marchandes de la forêt

• PA 7 : Rémunération des fonctions non marchandes des forêts

Dans le chapitre intitulé « Problématique globale de la filière forêt-bois », deux actions génériques ont été avancées :

- augmenter les produits matériels et immatériels de la forêt,
- rémunérer les fonctions non marchandes de la forêt (aménités) que sont la lutte contre le changement climatique par le fait que le bois matériau permet le stockage du carbone, la préservation de la qualité des eaux de par le rôle de la forêt dans le cycle de l'eau, la biodiversité dont elle est l'un des conservatoires ainsi que, d'une façon plus générique, tout ce qui touche à l'environnement et au cadre de vie (paysage, loisir, etc.).

Comment rémunérer ces fonctions non marchandes au propriétaire de forêt, qu'il soit public ou privé?

Qu'il s'agisse de stockage de carbone, de préservation de la qualité des eaux, de biodiversité et même d'environnement et de cadre de vie, la rémunération de ces fonctions non marchandes devra être largement en corrélation avec les volumes et la qualité des bois mobilisés mais aussi leurs destinations.

Le bois d'œuvre nécessite 50, 100 ans voire beaucoup plus pour être produit, donc mobilisé. Sa production a donc une incidence plus grande sur la préservation de la qualité des eaux, la biodiversité et même le paysage car le milieu n'est perturbé par des coupes rases ou de régénération qu'à des pas de temps comparables à ceux d'une vie. De plus, son utilisation est plus orientée vers des usages durables (charpentes, constructions, meubles...) permettant une séquestration plus longue du carbone favorable à la lutte contre le changement climatique.

Par contre, le bois destiné à l'industrie de la trituration, panneaux et surtout papier, ainsi que le bois de feu ou le bois énergie séquestre moins longtemps le carbone et, du fait qu'il est coupé à des intervalles de temps beaucoup plus réduits que le bois d'œuvre, est plus perturbant pour la qualité des eaux, la biodiversité et l'environnement en général.

Dès lors que ces principes simples et intuitifs peuvent être acceptés et partagés par les propriétaires forestiers, il est possible d'imaginer une rémunération de ces fonctions non marchandes de la forêt avec des taux différenciés suivant la nature des bois mobilisés. Le bois d'œuvre serait plus rémunéré que le bois d'industrie ou le bois énergie.

Résultats attendus :

La rémunération de ces fonctions non marchandes de la forêt aura des impacts positifs sur le volume mobilisé, sur la mise en valeur des forêts et sur le commerce occulte du bois de feu qui représente, rappelons-le, le tiers du volume total récolté chaque année dans la forêt française.

- Sur le volume mobilisé car la rémunération de ces aménités s'ajoutera au prix du mètre-cube payé par l'acheteur et déclencherait sans aucun doute, chez des propriétaires forestiers privés et même publics l'acte de mobilisation.

En effet, quand on questionne les propriétaires privés, et même les communes forestières, sur les raisons qui font qu'ils ne réalisent pas ou ajournent leurs coupes, il est souvent avancé le caractère patrimonial ou sentimental de la forêt que l'on veut maintenir en l'état mais aussi le fait que le bois n'est pas assez rémunéré.

- Sur la mise en valeur des forêts, en particulier privées, par le fait que le bois d'œuvre

ayant une rémunération « aménités » plus forte, la gestion sylvicole se développera et s'orientera, chaque fois que c'est possible vers la production de bois d'œuvre génératrice de plus de valeur ajoutée que le bois d'industrie et le bois énergie.

Une véritable hiérarchisation des usages du bois se mettra de fait en place.

Enfin, pour les bois « hors circuits commerciaux », la perception de la rémunération « aménités » qui leur sera liée en fera rentrer au moins une partie dans les circuits commerciaux déclarés.

Coût :

Le détail du mode de calcul de la rémunération des fonctions non marchandes de la forêt figure en annexe 10.

En fonction du taux de base retenu, de 1 à 5%, elle varierait de 123 à 617 M€.

Les annexes 10.1 à 10.5 donnent quant à eux les évolutions de cette rémunération quand on intègre les volumes supplémentaires de bois, en quantité et qualité qu'elle permettra de mobiliser.

Au total et sur la période 2010-2020, cette rémunération devrait évoluer de 123 à 220M€ pour un taux de base de 1% et de 617 à 1102M€ pour un taux de 5%

6.8. Recommandation R 8 : Recréer un dispositif national incitatif de financement forestier

• PA 8 : Dispositif de financement forestier

L'un des trois facteurs clés de succès de la réduction du déficit commercial de la filière forêt-bois est de produire plus de bois.

Cela ne pourra se faire que dans la mesure où on pérennise et développe la ressource forestière, notamment résineuse.

Or la réduction puis la disparition totale des ressources du Fonds Forestier National aggravées par la nécessaire mise en place du Plan Chablis suite aux tempêtes de décembre 1999, ont porté quasiment un coup d'arrêt à la dynamique forestière qui prévalait chez tous les propriétaires forestiers.

Si on ne veut pas subir le trou de production consécutif à la disparition du FFN dès 2020, il importe de permettre :

- de lancer un vaste plan de boisements ou reboisements adapté aux contextes environnementaux et climatiques et leurs évolutions,
- d'assister vigoureusement les régénération naturelles de feuillus et de résineux, voire choisir la voie artificielle d'emblée.

Le niveau des connaissances génétiques, sylvicoles actuelles permettront sans aucun doute d'éviter certaines erreurs passées. Les résultats de la recherche permettent d'offrir des plants qui, sous tous les aspects, sont de meilleure qualité que la régénération naturelle : les forêts françaises peuvent être améliorées par les plantations.

Résultats attendus :

Ce dispositif qui viendrait en complément des aides européennes (PDRH), nationales (MAAPRAT), régionales et parfois locales engendrerait un effet de levier important dans les investissements forestiers productifs, peuplements et desserte.

Il aurait donc une incidence directe sur les volumes de bois à récolter.

Coût : 350M€ (voir détail en annexe 11)

6.9. Recommandation R 9 : Simplifier et harmoniser les textes législatifs et réglementaires relatifs à la protection des forêts

- **PA 9 : Simplification et harmonisation des mesures de protection des forêts**

Jusqu'à 1976, le régime forestier pour les forêts publiques et le cadrage de la gestion des forêts privées, sous plan simple de gestion ou non intégraient de fait des mesures de protection des espaces forestiers.

La loi de protection de la nature de 1976 a constitué le point de départ de la mise en place de mesures spécifiques de protection. Parmi elles, on peut citer, pour la forêt publique, les conventions passées entre le Ministère de l'Environnement et l'ONF relatives aux réserves biologiques domaniales pour la forêt appartenant à l'État et aux réserves biologiques forestières pour les forêts des collectivités.

Au milieu des années 90, les directives européennes sur la protection des espèces et de leurs habitats (Natura 2000) ont ajouté des contraintes supplémentaires de protection aux espaces forestiers, complexifiant la tâche des gestionnaires de terrain et rendant le cadrage de leurs actions plus difficile du fait de leur sensibilité personnelle plus ou moins forte vis à vis de ces notions de protection.

A l'instar de ce qui est proposé pour le cadrage technique des plans de gestion forestiers, le ministère de l'Environnement doit lancer une vaste réflexion sur la simplification et l'harmonisation de ces mesures de protection de niveau européen, national ou local.

Résultats attendus :

Une planification de la gestion forestière plus facile à élaborer, et plus facile à mettre en œuvre sur le terrain, intégrant toutefois de façon forte les grands enjeux environnementaux actuels et futurs.

Même si cette réflexion de simplification et d'harmonisation nécessite un investissement important, la gestion forestière s'en trouvera facilitée et son coût diminuera ; il s'agit donc bien d'un retour sur investissement.

Coût : Non chiffré.

6.10. Recommandation R 10 : Réaliser des schémas de mobilisation des bois et de desserte par bassin d'approvisionnement ou par massif

- **PA 10 : Optimisation de la desserte et de la mobilisation :**

La compétitivité des produits bois usinés, quelle qu'en soit la nature, repose sur trois composantes :

- le prix du bois rendu usine,
- la performance de l'outil industriel de transformation (cf Recommandations R 1 à R 5)

- la force des fonctions marketing et commerciale des entreprises (cf Recommandations R 17 à R 19).

Nous ne considérerons ici que le prix du bois rendu usine qui devra permettre, compte tenu de la valeur ajoutée qui lui est donnée par sa transformation, d'être en phase avec les prix des marchés, internationaux, régionaux ou locaux.

Il va de soi que cela ne doit pas se faire au détriment du propriétaire vendeur, mais par une optimisation de la desserte forestière, traditionnelle ou alternative, et des coûts de la mobilisation proprement dite, abattage, façonnage, débardage et transport vers les unités de transformation (cf Recommandations R 11 à R 16 ci-après).

Des schémas de desserte existent dans la plupart des régions. Ils doivent être actualisés en intégrant les résultats des plans d'actions 6.1 (forêts publiques) et 6.2 (forêts des collectivités et forêts privées), mais aussi le plan d'actions 7 (rémunération des fonctions non marchandes des forêts), qui permettront de faire sortir des forêts toute la ressource bois actuellement disponible et mobilisable.

Le coût de création et d'entretien d'une desserte forestière traditionnelle ou alternative étant élevé, l'actualisation des schémas devra être faite indépendamment de la nature de la propriété forestière, publique ou privée, voire dépasser les limites d'une région administrative, si on veut vraiment optimiser ces coûts de création et d'entretien.

Ces schémas devront aussi prendre en compte les voies de transport de bois hors forêt, routes communales, départementales, nationales qui ne sont pas toujours en état de supporter le trafic des grumiers (cf aussi Recommandation R 11 ci-après).

Résultats attendus : Optimisation du prix du bois rendu usine.

Coût : Estimé à 1M€ par an.

6.11. Recommandation R 11: Adapter la réglementation sur les transports de bois

Ce point a été abordé dans le rapport de mission n°10151 confié au CGAAER et intitulé « Filières et entreprises de la trituration du bois en France » en octobre 2010.

Nous rappellerons simplement deux points qui conditionnent l'amélioration des approvisionnements des industries du bois :

- même si la réglementation française en matière de poids total roulant autorisé (PTRA) des camions a été portée jusqu'à 48 ou 57 tonnes suivant le nombre d'essieux, certains pays européens autorisent 70 tonnes,
- ces autorisations relevées à 48 et 57 tonnes sont en fait souvent inopérantes du fait des caractéristiques techniques insuffisantes des voies publiques, les rendant incapables de supporter de telles charges.
-
- **PA 11.1 : Réglementation sur les transports de bois**

Après concertation avec les collectivités locales maîtres d'ouvrage, revoir la réglementation en matière de poids total autorisé en charge des camions afin de les mettre en concordance avec les plus favorables en Europe.

Résultats attendus : Moins de trafic de camions, moins de CO2 émis par les transports de bois et prix du transport réduit en conséquence.

Coût : non chiffré

- **PA 11.2 : Mise en conformité de la voirie publique**

Qu'elle soit communale, départementale ou nationale, afin que la réglementation révisée en matière de transport soit effective, la voirie publique devra être renforcée sur les itinéraires empruntés par les grumiers.

Résultats attendus : Optimisation des coûts de transport de bois.

Coût : non chiffré

6.12. Recommandation R 12 : Développer et améliorer la contractualisation des approvisionnements des industries de transformation

Au travers des contacts pris avec les industriels du sciage produisant plus de 10 000m³ de sciages par an, ce qui correspond à 20 000m³ d'approvisionnement, il apparaît que l'outil industriel fonctionne sans à-coup si le « mix-approvisionnement » est composé de 2/3 des volumes contractualisés et 1/3 en vente par appel à la concurrence.

Si les coopératives, qui commercialisent 6Mm³ par an, le font totalement par contrat d'approvisionnement, avec d'ailleurs certains biais évoqués dans la recommandation R16, l'ONF ne contractualise sur la France entière que 20% des bois domaniaux et 15% des bois communaux.

Au total, ce sont donc moins de 9Mm³ par an qui sont vendus sous forme de contrats d'approvisionnement, alors que l'industrie du sciage en demande actuellement 20Mm³. Il y a donc un effort significatif à faire dans la progression des volumes de bois vendus sous contrat, d'autant plus que dans les 3Mm³ contractualisés par l'ONF, certains contrats concernent le bois énergie et la trituration.

- **PA 12 : Développement de la contractualisation à l'ONF**

L'ONF a modifié son organisation dans le domaine de la commercialisation des bois par la création d'une Direction Bois dans chaque Direction Territoriale et la mise en place d'agents spécialisés au niveau du terrain. La professionnalisation de cette fonction commerciale majeure pour l'établissement doit être poursuivie.

Au plan des savoir-faire, on ne passe pas en quelques années d'un système d'administration publique des ventes de bois à un système commercial moderne et performant, tant pour les vendeurs que pour les acheteurs.

L'ONF devra renforcer la formation des agents concernés en ce sens, ainsi qu'un système de rémunération incitatif.

Il est évident que cela va de pair avec la « contractualisation » des aménagements forestiers communaux évoquée au PA 6.2.

Résultats attendus : Augmentation des volumes de bois commercialisés en provenance

de la forêt communale notamment.

Coût : Néant.

6.13. Recommandation R 13 : Création d'un modèle cartographique numérisé Forêt/Bois

• PA 13 : Création d'un modèle cartographique numérisé Forêt/Bois

La création d'une unité nouvelle de transformation du bois, ou le fonctionnement d'une unité existante, s'appuie toujours sur des études de la ressource disponible dans un périmètre d'approvisionnement défini.

Ces études deviennent particulièrement complexes dès lors que les périmètres d'approvisionnements des unités de transformation du bois existantes ou à créer se chevauchent ou dépassent des limites administratives. Elles ne permettent pas de donner une réponse argumentée et objective aux décideurs de l'aménagement du territoire.

Il est impossible de continuer ainsi.

Autoriser une création qui va déstabiliser le tissu industriel existant ou bien même la faire disparaître elle-même peu de temps après sa création génère un gâchis financier.

A contrario, ne pas la créer avec ses capacités prévues ou adaptées, c'est peut-être passer à côté de création de richesse et d'emplois.

Il faut disposer d'un outil permettant d'objectiver ces projets.

Par ailleurs, dans certaines zones où les approvisionnements des usines de transformation sont tendus, il pourra être proposé, à l'instar de ce qui s'est fait après les tempêtes, des transferts de bois en provenance de régions excédentaires.

Le MAAPRAT doit être chargé de mettre en place ce modèle cartographique numérisé Forêt/Bois en partenariat avec l'Inventaire Forestier National (IFN), l'Institut Géographique National (IGN), les gestionnaires forestiers publics et privés (ONF UCFF, CNPF, Experts...) pour ce qui concerne le volet ressource du modèle.

Pour le volet utilisation, il devra s'appuyer sur ses propres données et celles des fédérations et unions des industriels de la transformation du bois.

Résultats attendus : Vision globale de la ressource forestière et de son utilisation indépendamment des limites administratives.

Optimisation et arbitrage des approvisionnements d'unités.

Coût : Estimé à 2M€ par an pendant 5 ans.

6.14. Recommandation R 14 : Développer la formation des jeunes aux métiers de la mobilisation

L'image du bûcheron, homme solitaire des bois, parfois maintenue par l'apport de main

d'œuvre étrangère non qualifiée, mal équipée et pas toujours en situation régulière doit être radicalement modifiée si on veut susciter des vocations parmi les jeunes.

Tous les métiers de la mobilisation sont des métiers dangereux et physiquement éprouvants, en particulier celui de bûcheron.

Les contraintes de la certification forestière nécessitent des savoir-faire cadrés et le respect de codes de bonnes pratiques.

On ne réussira à attirer les jeunes dans ces métiers que dans la mesure où on en réduit la pénibilité par une mécanisation de ces travaux, qu'on les forme en conséquence et que les salaires soient décents.

Beaucoup plus largement, il faudrait repenser l'organisation de cette mobilisation avec plusieurs objectifs :

- accroître sa technicité et sa productivité afin d'atteindre des niveaux comparables à ceux de la Suède ou de l'Autriche,
- intégrer cette activité de service dans la gestion durable tel que cela est pratiqué en Finlande où les conducteurs de machines enregistrent en continu l'inventaire de la biodiversité qu'ils observent.

- **PA 14 : Formation des jeunes aux métiers de la mobilisation**

Il existe en France de nombreux établissements d'enseignement aux métiers de l'exploitation forestière.

Leur problème majeur est le manque de visibilité sur les besoins dans ces différents métiers.

Le nécessaire développement des contrats d'approvisionnement (cf PA 12), l'aide à la mécanisation (voir recommandation R 15), l'émergence d'une représentation professionnelle à part entière, et non sous la coupe des scieurs, vont permettre d'avoir cette visibilité. Le recentrage de l'ONF sur son métier de base (cf recommandation R 16) va aussi dans le sens d'une meilleure reconnaissance de la profession.

A noter qu'il s'agit souvent d'une population vieillissante, en particulier pour le bûcheronnage, dont il convient d'assurer la relève rapidement.

Les programmes de formation des établissements de formation devront être revus, en collaboration avec les organismes de recherche dans ce domaine, FCBA, CEMAGREF, (cf Recommandation R15), pour encore mieux intégrer la mécanisation notamment sur fortes pentes en adaptant les techniques de certains pays européens (Autriche).

Des mesures en faveurs de l'apprentissage devront être renforcée pour ce secteur d'activités.

Enfin des mesures fiscales et sociales devront être adaptées aux entreprises qui recrutent des jeunes diplômés.

Résultats attendus : Pérennisation et modernisation des métiers de la mobilisation.

Coût : non chiffré.

6.15. Recommandation R 15 : Développer et aider la mécanisation de l'exploitation forestière

- **PA 15.1 : Développement de la mécanisation de l'exploitation forestière**

Les programmes de recherches théoriques ou appliquées à la mise au point de matériels, des établissements concernés, FCBA, CEMAGREF, devront être renforcés afin de

proposer des systèmes d'exploitation, de débardage et de transport utilisables pour la majorité des essences forestières et dans la plupart des conditions d'exploitation, en particulier dans les fortes pentes et sur les sols à faible portance. En particulier, l'expérience nationale sur l'exploitation des bois, engagée pour trois ans dans le Livradois-Forez, serait à suivre.

Résultats attendus : Généralisation de la mécanisation des opérations de mobilisation des bois.

Coût : 5M€ par an.

- **PA 15.2 : Aides au financement des machines d'exploitation**

La généralisation de la mécanisation des opérations de mobilisation des bois engendrera la création d'entreprises qui devront s'équiper avec des matériels, existants ou nouveaux, dont le prix d'achat est de plusieurs centaines de milliers d'euros.

Une aide à l'investissement permettra de placer ses entreprises, souvent unipersonnelles, en situation d'équilibre plus rapidement.

Résultats attendus : Développement de l'exploitation forestière mécanisée et réduction des coûts de mobilisation.

Coût : Sur une base annuelle de 20 machines à 250k€ financées à 20%, l'aide totale versée serait de 1M€ par an.

6.16. Recommandation R 16 : Recentrer l'ONF et les coopératives forestières sur leur métier de base

- **PA 16.1 : Recentrage de l'ONF sur le métier de gestionnaire forestier**

Le développement des contrats d'approvisionnement sous forme de bois façonnés par l'ONF nécessite la parfaite maîtrise des métiers de la mobilisation, abattage, façonnage, cubage, classement des bois, débardage, stockage et transport, ainsi que toute la logistique associée à ces métiers.

Si les régions du quart Nord-Est, en particulier l'Alsace et la Moselle maîtrisent bien les métiers amont notamment, les autres territoires n'ont qu'une faible expérience en la matière.

De plus, si pour les résineux, le cubage, le classement, et les découpes des grumes sont maîtrisées et assez faciles à réaliser, il n'en est pas de même pour les feuillus dont, selon la destination des différents produits de la grume, les découpes ne peuvent être faites que par le scieur en fonction de ses marchés.

L'ONF aurait donc intérêt à adapter ses contrats en fonction du type d'essence : bois façonnés classés pour les résineux courants et unité de produits pour les essences feuillues.

Par ailleurs, même si la création des agences travaux, qui ont placé les ouvriers sous un management unique, a permis des progrès notables en terme de qualité du travail et de respect des plannings d'abattage-façonnage, il reste beaucoup de progrès à faire sur toute la logistique aval du débardage au transport en usine mettant en jeu de nombreux sous-

traitants.

En même temps qu'il développe ses contrats d'approvisionnement, l'établissement aurait grand intérêt à contractualiser toutes ces prestations avec les professionnels de la mobilisation, entrepreneurs forestiers, débardeurs, transporteurs.

Résultats attendus : Cela conforterait l'activité des entrepreneurs forestiers et celle des autres acteurs de la mobilisation et aurait donc une incidence sur l'attractivité de ces métiers (cf PA 14).

Il y aurait enfin une vérité sur les prix de ces prestations. Actuellement, le prix des prestations afférentes à ces métiers est fortement cadré par le pouvoir des clients, scieurs ou industriels du bois lors des ventes en bloc et sur pied par appel à la concurrence.

Que ce soit l'industriel qui achète ou l'exploitant, partant du principe que l'exploitant revendra pour son propre compte à un tiers une partie des bois exploités ne correspondant pas aux spécifications demandées par son client (feuillus si le scieur ne traite que le résineux, gros bois si le scieur a un canter, feuillus précieux dans une coupe...) l'industriel sous payera les prestations d'exploitation.

Cela ne va pas dans le sens d'une bonne attractivité de ces métiers, indispensable pour attirer les jeunes (cf PA 14).

Coût : néant.

- **PA 16.2 : Recentrage de l'activité des coopératives forestières**

Si le territoire d'intervention de l'ONF est la forêt publique, celui des coopératives doit rester la forêt privée et elles doivent « faire sortir les bois » de la forêt privée.

Or les coopératives, qui ont développé avec succès les contrats d'approvisionnement, doivent parfois acheter des bois à l'ONF pour honorer ces contrats.

Il s'agit un peu de la même situation quand l'ONF a conclu des contrats d'approvisionnement comportant des bois communaux et que les communes se retirent pour diverses raisons. La seule solution pour l'ONF consiste alors à compenser ces bois manquants par des bois domaniaux.

Au lieu d'avoir un seul opérateur commercial, l'ONF ou une coopérative, on a dans ces cas là ces deux opérateurs, ce qui ne va pas dans le sens d'une amélioration des coûts de la mobilisation.

Résultats attendus : Augmentation des volumes de bois mobilisés provenant de la forêt privée. Amélioration des coûts de mobilisation.

Coût : Non chiffré

6.17. Recommandation R 17 : Développer et coordonner la recherche sur le bois et les produits bois

- **PA 17.1, 17.2 et 17.3 : Recherche théorique et appliquée sur le bois et les produits bois**

Il existe en France des organismes de recherche théorique et appliquée, des pôles de compétitivité dans le domaine du bois. En préalable, il faudrait confier à un organisme d'État, le FCBA par exemple, la mission d'observatoire de ces recherches et d'appui à la diffusion des résultats.

Ce plan d'actions comporte 3 volets :

– **PA 17.1 : Sciages feuillus et résineux**

Si la recherche est relativement active sur les résineux, celle concernant les feuillus est en panne. Or, il s'agit d'une ressource existante, mobilisable immédiatement, capable de donner des produits bois intéressants pour de nombreux usages dont la construction.

Il faut donner les moyens aux organismes de recherche de proposer des solutions et les processus de fabrication pour la reconquête de l'utilisation de ces essences feuillues.

– **PA 17.2 : Produits bois nouveaux et innovants**

L'alliance du bois avec d'autres matériaux constitue une piste d'amélioration des usages du bois qu'il convient d'explorer et de mettre en œuvre.

Il en est de même pour les traitements des bois leur permettant de mieux résister mécaniquement mais aussi au feu et aux éléments biotiques et abiotiques qui le dégrade.

– **PA 17.3 : Normalisation et standardisation des produits bois français**

La France se doit de lancer ce vaste chantier qui ne pourra que renforcer l'utilisation des bois français, à commencer par la construction.

Résultats attendus : Développement de l'usage des bois français par l'amélioration de son image de cet écomatériau moderne et durable.

Coût : Estimé à 5M€ par an pour les 3 volets du plan d'action.

6.18. Recommandation R 18 : Achever la mise en place des mesures gouvernementales en faveur du bois construction

• **PA 18 : Mesures gouvernementales bois-construction**

Dans les précédents rapports sur la filière bois, de nombreuses mesures ont été proposées en faveur du développement des usages du bois dans la construction. Citons parmi elles, les décrets sur l'air, la formation des architectes, la recherche-développement, le développement d'une ingénierie adaptée au bois, l'assistance aux entreprises de construction bois, l'amélioration des performances du bois et ses traitements, l'alliance avec d'autres matériaux, l'intervention publique en faveur du bois d'œuvre (charte de la construction bois) et certaines mesures d'ordre fiscal. Certaines de ces mesures sont reprises dans le présent rapport dans les recommandations précédentes, d'autres méritent d'être portées à leur terme.

Résultats attendus : augmentation des volumes de bois utilisés dans la construction.

Coût : Non chiffré.

6.19. Recommandation R 19 : Renforcer la communication sur le bois écomatériaux renouvelable en direction du grand public

- **PA 19 : Communication grand public**

Renforcer le financement de France Bois Forêt en complétant ses ressources provenant de la CVO.

Résultats attendus : Meilleure sensibilisation du grand public à l'intérêt de l'usage du bois.

Coût : estimé à 1M€ par an.

7. Quelques pistes de financement des recommandations et des plans d'actions

Les 19 recommandations et les 27 plans d'actions qui leur sont associés représentent un coût de 500 M€ à 1400 M€ environ.

Trois pistes de réflexion pour la mise en place d'instruments financiers nouveaux sont proposées ci-après.

7.1. Le « Fonds Forestier Stratégique Carbone » (FFSC)

L'approvisionnement de ce fonds vient de la vente aux enchères des quotas carbone non affectés à compter du 1er janvier 2013.

Il s'inscrit dans le cadre de la directive 2003/87/CE du Parlement Européen et du Conseil du 13 octobre 2003 établissant un système de quotas d'émission de gaz à effet de serre dans la Communauté et modifiant la directive 96/61/CE ainsi que la directive 2009/29/CE qui l'améliore et permet d'étendre ce système communautaire de quotas.

Ce « Fonds Forestier Stratégique Carbone » a fait l'objet d'une proposition de France Bois Forêt (FBF) en novembre 2011.

Doté de 250 M€ pour la période 2013-2020, il représenterait un total d'investissement de l'ordre de 500 M€ permettant à l'horizon 2020 :

- **L'accélération du renouvellement et de l'adaptation aux changements climatiques des 10 millions d'hectares d'espaces forestiers déjà productifs, soit 125 000 ha par an pendant 80 ans.**

Actuellement, ces 10 millions d'hectares productives ne sont pas régénérés à une cadence suffisante pour d'une part continuer à valoriser les investissements forestiers de ces soixante dernières années, notamment ceux réalisés grâce au FFN, et d'autre part entamer la nécessaire et indispensable mutation de certaines essences plus sensibles aux effets du changement climatique (chêne pédonculé, hêtre, épicéa, ...).

En effet, seuls 50 000 ha sont plantés ou régénérés, ce qui correspond à une durée de renouvellement de 200 ans, bien trop longue, qu'il faudrait réduire à 80 ans environ par un effort supplémentaire de 75 000 ha par an (50% de régénération et 50% de plantations).

- **L'amélioration de 60 000 ha par an de peuplements forestiers afin d'en optimiser la croissance et ainsi renforcer leur rôle économique dans la filière.**

Ces 60 000 ha sont à rechercher dans les 5 à 6 millions d'hectares d'espaces forestiers moins productifs, soit par ce qu'ils ne sont pas desservis et que la mobilisation des bois ne peut donc se faire, soit parce qu'ils représentent une valeur environnementale exceptionnelle qu'il convient de ne pas perturber.

- **La préservation des services écosystémiques et de la biodiversité.**

Il va de soi que toutes ces actions forestières, visant des peuplements existants ou nouveaux, se feront en intégrant de façon raisonnée et adaptée aux différents contextes, en particulier territoriaux, les rôles économiques, sociaux et environnementaux des espaces forestiers.

- **L'accroissement de la récolte de bois d'œuvre, d'industrie et énergie de 13 millions de m³ .**

Ces 13 millions de m³ de bois supplémentaires proviennent de l'amélioration et de l'accélération du renouvellement des peuplements.

Ils seront composés d' 1/3 de bois d'œuvre et de 2/3 de bois d'industrie-énergie et auront pour origine la forêt privée dans 80% des cas.

Les 8 millions de m³ complémentaires, pour satisfaire l'objectif de 21 millions de m³ de récolte supplémentaires en 2020, viendront de la nécessaire dynamisation de la sylviculture, hors aide FFSC.

- **De desservir 400 000 ha d'espaces forestiers non valorisés par la création de 8000 km de routes et pistes forestières.**

Cet objectif va de pair avec l'augmentation de la mobilisation des 21 millions de m³ de bois supplémentaires en 2020.

- **De créer environ 25 000 emplois en milieu rural dans le domaine de la forêt et du bois.**

Sur la base communément admise d'un emploi créé pour 1000 m³ de bois récoltés, l'objectif de 21 millions de m³ générerait au maximum 21 000 emplois, des gains de productivité pouvant en effet être attendus.

- **De résorber de façon très significative le déficit commercial actuel de la France en matière de sciages, résineux notamment.**

Les 13 millions de m³ de bois récoltés, en plus de la récolte actuelle, dont 4,5 millions de m³ de bois d'œuvre feuillus et résineux, généreront environ 2,3 millions de m³ de sciages qui représentent une valeur de 500 M€.

Sous réserve d'une adaptation de l'outil industriel français, afin qu'il soit en mesure de scier et valoriser ces bois sur le territoire national, c'est donc une réduction des 2/3 de notre déficit commercial « sciages » qui peut être attendue.

- **De fortement contribuer aux objectifs bois-énergie du Grenelle de l'environnement.**

La biomasse supplémentaire produite par cette mobilisation supplémentaire de bois représente près des 3/4 de l'effort d'accroissement des énergies renouvelables envisagé dans le Grenelle de l'environnement.

Même si le FFSC est plus axé sur la partie amont de la filière forêt-bois (ressource et mobilisation), il sera incontestablement un facteur de développement de l'ensemble de la filière, la ressource en bois disponible et sa mobilisation constituant des facteurs majeurs de performance et de compétitivité de sa partie aval, les industries de la transformation du bois.

Cette modernisation et cette adaptation de l'outil industriel aura aussi une incidence positive sur le développement de nouveaux produits bois et la conquête de nouveaux marchés.

7.2. Le « Fonds Financier Forestier » (FFF)

En s'attachant au fait que les institutionnels sont attirés par le concept de « croissance verte », et sous réserve de faire évoluer l'image traditionnelle de la forêt vers celle d'une richesse cultivée, productive et durable, il est possible de concevoir des produits financiers nouveaux, dédiés au reboisement, à la sylviculture et à la mobilisation de la ressource forestière.

Ces nouveaux produits pourraient prendre la forme de parts d'usufruit de reboisement, d'actions, de bons de capitalisation ou d'obligations différées, conférant un véritable caractère de « titre » aux opérations de reboisement.

Cette « titrisation » de telles opérations d'investissement ne pourra se faire que dans la mesure où on s'affranchira des problèmes liés au foncier, ce qui n'a souvent pas été le cas dans les groupements forestiers, et où les nouveaux peuplements mis en place, majoritairement résineux, présenteront une rentabilité accrue par rapport à celle de sylvicultures plus traditionnelles.

Ces nouveaux mécanismes financiers, dont l'étude de faisabilité pourrait être réalisée par le groupe CDC (CDC Entreprises et CDC Forêt), en liaison avec le MAAPRAT chargé des forêts et des industries du bois, nécessiterait de mobiliser environ 150 millions d'euros pendant 15 ans.

Dans ces conditions, il permettrait de produire immédiatement 10 millions de m³ de bois essentiellement destinés à l'industrie et l'énergie et à terme, 10 millions de m³ supplémentaires de bois d'œuvre résineux, soit 5 millions de m³ de sciages utilisables en particulier pour la construction.

Cette augmentation de la production française de sciages résineux permettrait de rééquilibrer, voire même de rendre excédentaire, notre balance commerciale des sciages.

Comme le FFSC, le FFF est plus axé sur la partie amont de la filière forêt-bois (ressource et mobilisation). Comme lui, il sera donc incontestablement un facteur de développement de la filière dans son ensemble, la ressource en bois disponible et sa mobilisation constituant des facteurs majeurs de performance et compétitivité de sa partie aval, les industries de la transformation du bois. Cette modernisation et cette adaptation de l'outil industriel aura aussi une incidence positive sur le développement de nouveaux produits bois et la conquête de nouveaux marchés.

7.3. Le « Fonds Forêt-Filière-Bois » (FFFB)

Dans ce cas, il est proposé de créer un mécanisme de financement comparable à celui de la contribution au service public d'électricité (CSPE). Cette contribution sert à EDF à bonifier les tarifs de rachat de l'électricité produite à partir d'installations utilisant des énergies renouvelables.

Ce mécanisme pourrait être dénommé Fonds Forêt Filière Bois.

- **Principe**

Il y a lieu de partir du principe que tout bien ou service qui n'a pas de valeur marchande, même si des dispositions législatives ou réglementaires en encadrent les utilisations, est perçu par l'utilisateur final comme mis à sa disposition pour en user, et parfois en abuser.

Concernant le bois, qui provient des forêts, et malgré toutes les campagnes de sensibilisation sur la gestion durable certifiée qui intègre les critères d'Helsinki, l'utilisateur final n'a pas encore totalement perçu que le bois qu'il utilisait pour la construction de sa maison, pour ses meubles même non massifs, pour se chauffer, pour l'emballage ou pour écrire quand il a été transformé, contribuait à réduire l'effet de serre et ainsi combattre le réchauffement climatique et par voie de conséquence, à maintenir en bon état sanitaire des forêts procurant des biens non marchands ou aménités pour tous.

Dès lors, pourquoi ne pas faire payer à cet utilisateur final une contribution, qui devra rester modeste, sur tous les produits contenant du bois brut, élaboré ou transformé correspondant à la rémunération de ces aménités ?

- **Assiette**

Sont concernés tous les produits, y compris ceux importés, contenant du bois massif, reconstitué ou transformé.

La liste précise de ces produits devra être élaborée et faire référence au système harmonisé de désignation et de codification des marchandises.

- **Taux**

Le taux de cette contribution serait défini à partir d'un taux de référence en % qui serait corrigé pour tenir compte de la durée de vie du produit bois, c'est à dire la période durant laquelle le carbone reste séquestré.

Cette contribution serait donc d'autant plus forte que le produit bois a une durée de vie courte (bois énergie, papier, emballages...) et plus faible pour des produits bois destinés à la construction, l'ameublement...

- **Perception**

Cette contribution serait perçue sur chaque vente de produit bois ou contenant du bois, produit en France ou importé, par l'utilisateur final, c'est à dire les particuliers.

Les sommes collectées par les vendeurs de ces produits feraient l'objet de déclarations mensuelles ou trimestrielles et alimenteraient le Fonds Forêt Filière Bois.

- **Effets prévisibles et évolutions du « Fonds Forêt Filière Bois »**

Compte tenu de l'ampleur du déficit de la filière forêt bois française, 6,2Md€ dont près de 1Md€ pour les sciages, toutes les actions en faveur de la filière forêt-bois visant à réduire significativement ce déficit doivent être massives et soutenues dans le temps à l'instar de ce qui a été fait dans les grands programmes de reboisement du 19ème siècle, de la restauration des terrains de montagne, ou par le FFN pendant près de soixante ans.

Seule, la création de ce Fonds Forêt Filière Bois, qui peut suivant la réelle volonté politique de l'État atteindre plusieurs centaines de millions d'euros, constituera une réponse à la hauteur des enjeux économiques, sociaux et environnementaux.

La mise en place de ce Fonds va nécessairement avoir des impacts sur les pratiques et comportements actuels à tous les niveaux de la filière forêt-bois.

- En matière de bois énergie, par exemple, il existe une réelle économie souterraine pour ce qui concerne le bois-bûche sous forme de stères, réalisée par les particuliers sous le couvert de l'autoconsommation et qui représente plus de 20

millions de m³ par an. Un complément de rémunération au vendeur permettra de faire sortir de l'économie grise une partie croissante de ces bois.

- La rémunération différenciée au propriétaire forestier des valeurs non marchandes que procure le bois, l'incitera plus à sortir du bois d'œuvre que du bois de trituration ou d'industrie donc une meilleure mise en valeur des espaces forestiers. A noter d'ailleurs que privilégier le bois d'œuvre ne pénalise ni le bois industrie ni le bois énergie puisque plus il y aura de bois d'œuvre plus il y aura de bois industrie et énergie.
- L'augmentation escomptable des volumes supplémentaires de bois qui sortiront des forêts, ainsi que l'augmentation de leur qualité (plus de bois d'œuvre), permettront à terme de baisser le taux de référence de la contribution sur les produits bois ou à base de bois, tout en maintenant un niveau élevé du fonds Forêt-Filière Bois. Il peut aussi être envisagé de le supprimer si la balance commerciale de la France est restaurée et en fonction de l'évolution des prix des bois.

Ce Fonds pourrait, suivant le taux de référence choisi entre 1 et 7%, être approvisionné à hauteur de 140 M€ à 1000M€.

Avec les effets de levier que l'on peut escompter grâce au concours de prêts bancaires pour les investissements, ce Fonds pourrait permettre de :

- rémunérer les fonctions non marchandes de la forêt au propriétaire forestier qui mobilise ses bois avec un taux différencié suivant qu'il s'agit de bois d'œuvre, bois d'industrie ou bois énergie,
- créer une aide aux boisements et reboisements pour les feuillus et les résineux ainsi que la mise en valeur de peuplements existants. Cette aide permettrait de relancer une sylviculture intensive en France afin d'une part éviter le trou de production des prochaines années suite à la disparition du FFN et, d'autre part, de créer de nouvelles surfaces forestières de production source de matière première bois pour l'ensemble des industries, qu'il s'agisse de scieries, d'usines de trituration ou de production d'énergie ou de chaleur ou d'unités de seconde transformation du bois.
- construire de nouvelles unités de sciages, notamment résineux, afin qu'elles soient en mesure de répondre à la demande croissante de bois d'œuvre destiné à la construction et à d'autres usages de ce type de bois,
- moderniser et adapter les unités de sciages existantes afin qu'elles apportent plus de valeur ajoutée sur leurs produits et fabriquent de nouveaux produits bois,
- accompagner de façon vigoureuse la recherche appliquée et la normalisation des bois français, notamment les feuillus sur des débouchés perdus (menuiseries) ou nouveaux,
- soutenir le développement de l'utilisation du bois dans tous les domaines par une communication incisive auprès du grand public..

7.4. FFSC, FFF ou FFFB ?

Même si la philosophie propre des trois pistes de financement proposées, Fonds Forestier Stratégique Carbone (FFSC), Fonds Financier Forestier (FFF) et Fonds Forêt Filière Bois (FFFb) diffère très largement puisque le premier s'inscrit plutôt dans un dispositif européen cadré, le second s'appuie sur les marchés financiers et le troisième une volonté politique de l'État justifiée par la nécessité de lutter contre le changement climatique, toutes trois permettent d'agir directement ou indirectement aux quatre niveaux de la filière forêt-bois :

- la ressource bois donc la forêt,
- la mobilisation de cette ressource et les approvisionnements des industries du bois,
- l'outil industriel proprement dit, et en particulier les scieries,
- l'innovation en matière de produits bois et la conquête de nouveaux marchés.

Il est aussi possible de mixer ces trois possibilités afin d'arriver à la mise sur pied d'un mécanisme financier hybride, stable dans le temps et permettant de relever le challenge énergétique, social et environnemental qui s'impose à nous au cours de ce XXI^e siècle.

Conclusion

Depuis deux siècles, la forêt et la filière bois françaises ont connu une formidable expansion puis un déclin pour ce qui concerne la valorisation des bois produits.

Ce récent déclin des industries de la première transformation du bois, en particulier des scieries a plusieurs origines :

- très certainement la libre circulation des biens dans l'Union européenne permettant à des pays avec des coûts de main d'œuvre moins élevés que les coûts français de localiser chez eux une partie de l'activité française du sciage,
- sans aucun doute l'émergence de pays lointains tels que la Chine qui ont aussi des coûts de main d'œuvre bas et sont en forte croissance,
- en bref, les effets de la mondialisation.

Dans le contexte de renchérissement inéluctable des prix des énergies conventionnelles, de la nécessaire lutte contre le changement climatique et de l'obligation de maintenir pour les générations futures les fonctions non marchandes des forêts (cycle de l'eau, biodiversité, paysage et cadre de vie, séquestration du carbone), le bois, écomatériaux, constitue un élément majeur de stratégie industrielle des états qui en sont bien pourvus comme la France en tant que matière première brute ou transformée pour des usages variés (construction, meubles, agencements divers), source de fibres porteuses d'avenir pour des produits nouveaux et innovants et bien entendu d'énergie.

Le 19 mai 2009 à Urmatt en Alsace, région de forêts et d'industries transformatrices du bois s'il en est, le Président de la République a décidé de relancer cette filière forêt-bois grâce à la mise en place de mesures appropriées.

Concernant plus particulièrement les sciages, qui contribuent pour plus de 15 % au déficit commercial de la filière forêt-bois française, la mise en place rapide d'actions vigoureuses s'impose si on veut sauver ces industries de la première transformation du bois et les

développer.

Pour atteindre cet objectif ambitieux, dans un contexte national et international difficile, deux conditions sont impérativement nécessaires :

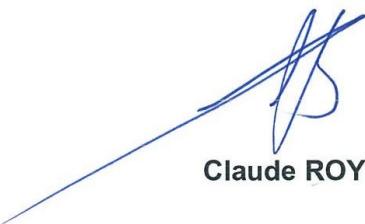
► **Agir fortement et globalement aux quatre niveaux de la filière forêt-bois :**

- la forêt,
- les approvisionnements des industries du bois,
- l'outil industriel,
- les produits bois et leurs marchés.

► **Mettre en place un système de financement nouveau permettant à l'État, en partenariat avec des fonds européens, régionaux, départementaux, mais aussi des financeurs privés, en utilisant le produit de la vente des quotas carbone, ou en mettant en place un nouveau système fiscal, d'avoir un puissant effet de levier sur la mise en œuvre des recommandations et plans d'actions proposés.**

L'ensemble de ces propositions, qui nécessitent un travail important de finalisation, notamment sous les aspects législatifs et règlementaires, s'inscrit totalement dans les propos tenus par Bruno LEMAIRE, Ministre responsable de la forêt et des industries du bois lors de sa conférence de presse du 6 avril 2011.

Signatures des auteurs



Claude ROY



Max MAGRUM

avec la contribution de
Yves POSS

Liste des annexes

Annexe 1 : Lettre de mission

Annexe 2 : Liste des personnes rencontrées

Annexe 3 : Liste des sigles utilisés

Annexe 4 : Liste des textes de référence

Annexe 5 : Bibliographie

Annexe 6 : Nombre de scieries et exploitations forestières en France en 2010

Annexe 7 : Évolutions de la récolte de bois 2002-2010 (bois d'œuvre, bois de trituration et d'industrie et bois de feu)

Annexe 8 : Évolutions des volumes de sciages et produits connexes de scieries 2002-2010 (hors essences tropicales)

Annexe 9 : Approche chiffrée du Fonds Forêt Filière Bois (FFFBois)

Annexes 10: Approche chiffrée et hypothèses d'évolution 2010-2020 de la rémunération des services non marchands de la forêt

Annexe 11: Besoins en financement forestier.

Annexe 1 : Lettre de mission



Courrier Arrivée le :

23 JUIN 2010

MINISTÈRE DE L'ALIMENTATION, DE L'AGRICULTURE ET DE LA PECHE

Le Directeur de Cabinet

Paris, le 18 JUIN 2010

N/Réf : CI/0611665

à

Monsieur Jacques BRULHET
Vice-Président du Conseil Général de
l'Agriculture, de l'Alimentation et
de l'Espace Rural (CGAAER)
251 rue de Vaugirard
75015 PARIS

La modernisation des scieries est un élément essentiel de la compétitivité de la filière forêt bois ; cette compétitivité étant elle-même au cœur du plan de mobilisation de 21 millions de m³ de bois supplémentaires par an, à l'horizon 2020, souhaité par le Président de la République.

Au cours des dix dernières années, la production française de sciages ne s'est pas accrue, restant stable au niveau de 10 millions de m³ par an. Elle a été accompagnée d'une certaine concentration des entreprises. Cette évolution recouvre, suivant les régions et les essences, des situations très contrastées.

De 2007 à 2009, pour accompagner la mutation de ce secteur, le dispositif d'aides aux investissements a été renforcé. La Direction Générale des Politiques Agricole, Agroalimentaire et des Territoires (Sous-Direction de la Forêt et du Bois) qui pilote la mise en œuvre des aides publiques aux entreprises du secteur, vient de réaliser un premier bilan de ces trois années. Une analyse complémentaire a montré que certains pays européens, dont l'Allemagne, pendant cette période, avaient su adapter leur activité de sciage à la production de leurs forêts, et accroître leurs performances à l'exportation.

Des inquiétudes se font jour sur la disponibilité d'essences résineuses dans le Nord-Est et dans le Sud-Ouest. Inversement l'Office National des Forêts affiche la possibilité d'apporter une ressource supplémentaire en grumes de hêtre. Il me semble ainsi nécessaire, à partir des données disponibles, de faire le point sur l'adéquation entre la ressource économiquement disponible et les caractéristiques de l'outil de transformation à promouvoir, dans une approche prenant en compte la diversité des essences et la qualité des bois.

.../...

78 rue de Varenne – 75349 PARIS 07 SP – Tél : 01 49 55 49 55

Je souhaite que le CGAAER puisse conduire une étude sur cette question. Elle portera également sur l'examen des dispositifs mis en œuvre par nos voisins allemands.

Vous proposerez les voies d'une meilleure valorisation de notre ressource forestière sous forme de sciages. En particulier, vous examinerez la possibilité de mettre en place des appels à projet nationaux permettant de répondre de manière plus efficiente aux enjeux de la modernisation du tissu industriel et de l'utilisation des crédits publics, tout en maintenant l'implication des services de l'Etat en région et la mobilisation des collectivités territoriales.

Vous participerez aux concertations organisées par les services avec les structures professionnelles intéressées.

Afin de permettre, si nécessaire, une évolution du dispositif ADIBOIS en 2011, vous voudrez bien nous transmettre un rapport d'étape avant fin septembre 2010.

Il conviendra que le rapport définitif nous soit remis avant la fin de l'année.

Pascal VINE

Annexe 2 : Liste des personnes rencontrées

Nom Prénom	Organisme	Fonction	Date de rencontre
J. ANDRIEU, A. BRIZAY, J.M. LEJEUNE, P. DANIEL	MAAPRAT, SFRC/SDFB/BDE	Sous Directeur Chef de Bureau	10-09-2010 16-09-2010
M. ROZIER	OSEO, Direction du développement et de la Stratégie	Responsable du Département Développement des Activités bancaires	16-09-2010
V. GIRAUD	CDC Entreprises	Directrice d'Investissements Capital développement	04-11-2010
Ph. MONCHAUX	FCBA	- Directeur du Pôle Première Transformation Approvisionnements - Adj. au Directeur des Programmes	02-12-2010
A. RICHTER			
J. VALEIX	ONF	- Chef de l'Inspection générale - Chef du Département commercial Bois	17-12-2010
B. CUILLER			
Ch. DEREIX	FNCOFOR	Directeur Général	08-03-2011
H. PLAUCHE GILLON	Forestiers Privés de France (FNSFP)	Président	14-12-2010
L. DENORMANDIE P. VERNERET	FNB	- Président - Directeur	23-11-2010 09-09-2010
P.A. LACOUR	COPACEL	Directeur	25-11-2010
P. DUCRAY	UCFF	Directeur	04-01-2011
I. MOLLIN	Chambre des Métiers et de l'Artisanat des Vosges	Directrice de l'Information	07-01-2011

M. CHAUVIN	Scierie CHAUVIN 39250 Mignovillard	PDG	30-09-2010
D. EGRE	Syndicat des Exploitants Forestiers Scieurs 09-31	ex-Président	29-10-10
J.C. ENGELVIN	ENGELVIN BOIS 48000 Mende	PDG	28-10-2010
J. et M. FOUILLOUX (rencontrés par Yves POSS)	Scierie du Forez	PDG	10-12-2010
D. et R. INARD	INARD BOIS 11260 Villemoustaussou	PDG et Dr	29-10-2010
A. LEFEBVRE	Groupe LEFEBVRE 76950 Les Grandes Ventes	PDG	19-11-2010
P. LESBATS	LESBATS Scieries d'Aquitaine 40550 Léon	PDG	29-10-2010
M. PETITRENAUD	Scierie PETITRENAUD 58 Dirol	PDG	10-11-2010
J.C. SEVE	Groupe MONNET SEVE 01430 Outriaz	PDG	04-01-2011 et 27-06- 2011
F. VIEU	Scierie VIEU 81110 Massaguel	PDG	27-10-2010
J.L. MASSON	SUD-ABIES Exploitation Forestières 81100 Castres	Directeur	27-10-2010
	PROLIGNUM Bois Collé du Jura 25560 Frasne		30-09-2010
	Chalets CLAUDET 25560 Frasne		30-09-2010
C. DUCRET	Forêts et Sciages d'Autun (FSA) 71 Autun	PDG	29-06-2011
Ph. BERTRAND	Fruytier Bourgogne 21 La Roche en Brénil	Directeur	29-06-2011
Ph. SIAT	SIAT-BRAUN 67 Urmatt	PDG	12-01-2012

NB : La plupart des scieurs français ont été rencontrés par M. MAGRUM entre 2004 et 2009 lors de ses précédentes fonctions de Responsable du département Commercial Bois à l'ONF et de Directeur Territorial ONF-Lorraine

Annexe 3 : Liste des sigles utilisés

ADIBOIS	Aide aux investissements des entreprises de première transformation du bois d'œuvre
CEMAGREF	Centre d'études du machinisme agricole, du génie rural, des eaux et des forêts
CGAAER	Conseil général de l'agriculture, de l'alimentation et des espaces ruraux
CIRAD	Institut français de recherche agronomique au service du développement des pays du Sud et de l'outre-mer français
CNPF	Centre national de la propriété forestière
CRE	Commission de régulation de l'énergie
CSPE	Contribution au service public d'électricité
CSTB	Centre scientifique et technique du bois
CVO	Contribution volontaire obligatoire
DGPAAT	Direction générale des politiques agricoles, agroalimentaires et des territoires
EDF	Électricité de France
ENSAM Cluny	École nationale supérieure des arts et métiers de Cluny
ETF	Entrepreneurs de travaux forestiers
FCBA	Institut technologique forêt, cellulose, bois-construction, ameublement
FFN	Fonds forestier national
FNB	Fédération nationale du bois
GDF	Gaz de France
HCCA	Haut conseil de la coopération agricole
IFN	Inventaire forestier national
IGN	Institut géographique national
MAAPRAT	Ministère de l'agriculture, l'alimentation, la pêche, la ruralité et l'aménagement du territoire
ONF	Office National des forêts
OSEO	Banque de développement des entreprises
PDRH	Plan de développement rural hexagonal
PPDBois	Prêt participatif au développement du bois
PPRDF	Plan pluriannuel régional de développement forestier
PSG	Plan simple de gestion
RFF	Réseau Ferré de France
RTM	Restauration des terrains de montagne
SDFB	Sous direction de la forêt et du bois
SNDD	Stratégie nationale de développement durable
UCFF	Union de la coopération forestière française

Annexe 4 : Liste des textes de références

- Loi n° 2001-602 du 09 juillet 2001 d'orientation sur la forêt
- Loi n° 2010-874 du 27 juillet 2010 de modernisation de l'agriculture et de la pêche
- Loi n° 2009-967 du 03 août 2009 de programmation relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement (Grenelle 1)
- Loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement (Grenelle 2)
- Directive européenne 2003/87/CE du 13 octobre 2003 établissant un système de quotas d'émission de gaz à effet de serre
- Directive européenne 2009/29/CE du 23 avril 2009 améliorant et étendant le système de quotas d'émission de gaz à effet de serre
- Décret n° 2010-300 du 22 mars 2010 relatif à la préparation de l'extension du système d'échange de quotas d'émission de gaz à effet de serre
- Circulaire DGPAAT/SDFB/C2009-3047 du 28 avril 2009 relative aux aides aux investissements des entreprises de première transformation du bois d'œuvre (ADIBOIS)
- Convention cadre MAAPRAT/OSEO du 23 juin 2011 relative aux prêts participatifs de développement des industries du bois

Annexe 5 : Bibliographie

Rapport BIANCO « La forêt : une chance pour la France » Jean-Louis BIANCO Rapport au Premier Ministre 25 août 1998 121p.

Rapport JUILLOT « La filière bois française. La compétitivité, enjeu du développement durable » Dominique JUILLOT Rapport au Premier Ministre 17 juin 2003 104p.

Rapport PUECH « Mise en valeur de la forêt française et développement de la filière bois » Jean PUECH Rapport au Président de la République 6 avril 2009 74p.

Rapport GAYMARD « L'Office National des Forêts, outil d'une volonté » Hervé GAYMARD Rapport au Président de la République Septembre 2010.57p.

FCBA ALTIDIEM « Étude macro et micro économique de la filière bois » Note de synthèse du 07 mai 2010.

CSTB FCBA « Développement de l'usage de bois dans la construction : obstacles réglementaires et normatifs Bois Construction Août 2009

FCBA « Perspectives de valorisation de la ressource de bois feuillus en France » Février 2011 83p.

HCCA « L'avenir de la filière bois française, des opportunités » Septembre 2008 15p.

BALLU J.M. « Pour mobiliser la ressource forestière française » CGAAER Octobre 2007

AGRESTE Conjoncture « Bois et dérivés » Octobre 2010 n°2/2.

MAAP DGPAAT/SFRC/SDFB/BDE « Bilan du plan de relance de la compétitivité des scieries 2007-2009 » Avril 2010 4p + annexes.

CGAAER « La forêt française en 2050-2100, essai de prospective » Éditions Cêtre Besançon 2009 148p.

CEMAGREF « Évaluation des volumes de bois mobilisables à partir des données IFN nouvelle méthode » novembre 2009.

C. ROY « Filières et entreprises de la trituration du bois en France » CGAAER octobre 2010.

France Forêt Bois (FFB) « Le Fonds Forestier Stratégique Carbone pour la filière forêt-bois (FFSC) » Novembre 2011 (40p)

Annexe 6 :Nombre de scieries et exploitations forestières en France en 2010

SCIERIES ET EXPLOITATIONS FORESTIERES EN FRANCE

Source : AGRESTE Enquête de branche Exploitations forestières-Scieries 201

Région	Exploitations forestières pures		Scieries pures				Exploitations forestières et scieries		TOTAL
	Nombre	%	Nombre	%	Dont >20 000 m ³ /an	%	Nombre	%	
Rhône-Alpes	318	51%	130	21%	9	7%	173	28%	621
Midi-Pyrénées	142	55%	68	27%	0	0%	46	18%	256
Auvergne	110	38%	64	22%	8	13%	114	40%	288
Aquitaine	136	45%	63	21%	15	24%	101	34%	300
Lorraine	131	50%	55	21%	8	15%	76	29%	262
Franche-Comté	159	55%	52	18%	6	12%	79	27%	290
Alsace	89	64%	46	33%	5	11%	5	4%	140
Bourgogne	165	63%	33	13%	3	9%	63	24%	261
Basse-Normandie	62	52%	32	27%	0	0%	25	21%	119
Champagne-Ardenne	113	66%	32	19%	0	0%	26	15%	171
Limousin	64	44%	30	20%	4	13%	53	36%	147
Pays de la Loire	57	50%	29	26%	0	0%	27	24%	113
Poitou-Charentes	45	37%	28	23%	4	14%	49	40%	122
Bretagne	68	58%	25	21%	0	0%	25	21%	118
Centre	166	71%	23	10%	0	0%	46	20%	235
Provence-Alpes-Côte d'Azur	87	70%	23	18%	0	0%	15	12%	125
Languedoc-Roussillon	105	68%	21	14%	0	0%	28	18%	154
Haute-Normandie	81	77%	10	10%	3	30%	14	13%	105
Picardie	110	78%	10	7%	0	0%	21	15%	141
Nord-Pas-de-Calais	62	74%	8	10%	0	0%	14	17%	84
Corse	0	0%	4	40%	0	0%	0	0%	10
Ile-de-France	79	93%	0	0%	0	-	0	0%	85
France entière	2352	57%	788	19%	73	9%	1007	24%	4147

Annexe 7 :Évolutions de la récolte de bois 2002-2010 (bois d'œuvre, bois de trituration et d'industrie et bois de feu)

Source : AGRESTE – Récolte de bois et production de sciages

Unités : Milliers de m³ de bois ronds sur écorce

		Années										
Produit		2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	Évolution	2002/2010
Feuillus	Chêne	2583	2549	2596	2753	2640	2808	2705	2315	2155		-17%
	Hêtre	1162	1108	1116	1138	1172	1324	1264	1064	1140		-2%
	Peuplier	1480	1392	1316	1325	1393	1575	1423	1293	1279		-14%
	Autres feuillus	777	670	643	642	649	636	694	556	590		-24%
	Total feuillus	6002	5719	5671	5858	5854	6343	6086	5228	5164		-14%
Résineux	Sapin Épicéa	6079	6020	6374	6577	7241	7278	6456	5712	6419		+6%
	Douglas	2037	1816	1837	1555	1664	1814	1873	1534	1750		-14%
	Pin maritime	6526	5390	5177	5056	5050	5593	5029	8586	6179		-5%
	Pin sylvestre	1303	1223	1096	909	1065	1088	935	712	861		-34%
	Autres résineux	663	647	729	644	613	654	755	721	713		+8%
	Total résineux	16608	15096	15213	14741	15633	16427	15048	17265	15922		-4%
Trituration Industrie		12059	11424	12182	12175	11984	12185	11367	12347	14230		+18%
Bois de feu		2667	2287	2358	2842	3069	2765	3034	3779	4546		+70%
TOTAL		37337	34527	35424	35615	36541	37720	35536	38620	39861		+7%

Annexe 8 :Évolutions des volumes de sciages et produits connexes de scieries 2002-2010 (hors essences tropicales)

Source : AGRESTE – Récolte de bois et production de sciages

Unités : Milliers de m³ sciage

		Années										
Produit		2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	Évolution	2002/2010
Sciages feuillus	Chêne	889	832	850	843	844	822	703	576	586		- 34%
	Hêtre	556	487	448	403	418	412	389	349	342		- 38%
	Peuplier	422	394	399	372	360	354	340	286	286		- 32%
	Autres feuillus	250	230	208	200	178	163	157	117	122		- 51%
	Total feuillus	2117	1943	1905	1818	1800	1751	1589	1328	1336		- 37%
Sciages résineux	Sapin Epicéa	3776	3873	4178	4360	4579	4592	4420	3671	3826		+ 1%
	Douglas	820	825	731	776	855	788	746	678	691		- 16%
	Pin maritime	1931	1824	1814	1717	1619	1823	1626	1422	1639		- 15%
	Pin sylvestre	661	588	602	592	635	599	555	474	492		- 26%
	Autres résineux	298	330	392	311	307	271	261	226	246		- 17%
	Total résineux	7486	7440	7717	7756	7995	8073	7608	6471	6894		- 8%
Bois sous rails		184	155	153	148	142	170	162	129	120		- 35%
Merrains		80	52	53	60	78	71	91	60	55		- 31%
TOTAL		10078	9746	9980	9932	10157	10206	9596	8083	8491		- 16%

Annexe 9 : Approche chiffrée du Fonds Forêt Filière Bois

- Les chiffres d'affaires de la filière bois

Le tableau ci-après récapitule ces différents chiffres d'affaires pour 2006, en détaillant les trois échelons de la filière, commercialisation de la récolte, première transformation et seconde transformation.

Commercialisation de la récolte	1ère transformation	2ème transformation
Bois d'œuvre ou grumes 337 M€	Tranchage, déroulage et contre- plaqué 428 M€	Meubles 4220 M€
Bois d'industrie 65 M€	Sciages feuillus et résineux 1960 M€	Charpentes et menuiseries 3701 M€
	Panneaux de particules 1026 M€	Emballages 1716 M€
	Panneaux de fibres 516 M€	Papiers et cartons 10986 M€
	Pâte à papier 7660 M€	Divers 691 M€
Bois énergie 30 M€ (comptabilisé en 2ème transformation)		Bois énergie 30 M€
402 M€	11590 M€	21344 M€
	33 336 M€	

Source : Ministère de l'Économie et des Finances (SESSI) et Ministère de l'Agriculture (SCEES) Année 2006

- Taux de référence

C'est un pourcentage fixé qui s'applique aux chiffres d'affaires de la seconde transformation ainsi qu'au chiffre d'affaire du bois énergie.

- Correction du taux de référence en fonction du produit bois

Cette correction est proportionnelle à la durée de séquestration du carbone, mais aussi et corrélativement au maintien des fonctions non marchandes de la forêt.

Ainsi, et à titre d'exemple, on considérera qu'une construction bois (charpente, menuiserie) séquestre le carbone pendant 30 ans, les meubles pendant 10 ans et les emballages, les papiers et cartons, ainsi que la rubrique « divers » pendant 1 an.

Pour chaque produit bois de la seconde transformation, il est proposé dans un souci de simplification, de diviser le taux de référence fixé par la durée de séquestration du carbone du produit bois considéré.

- Simulation de la contribution Forêt-Filière Bois et du Fonds

Type de produit bois	Chiffre d'affaire en M€	Coefficient de correction	Contribution Forêt Filière Bois en fonction du taux de référence en %						
			1	2	3	4	5	6	7
Meubles	4220	1/10	4,22	8,44	12,66	16,88	21,10	25,32	29,54
Charpentes Menuiseries	3701	1/30	1,23	2,47	3,70	4,93	6,17	7,40	8,64
Emballages	1716	1	17,16	34,32	51,48	68,64	85,80	102,96	120,12
Papiers Cartons	10986	1	109,86	219,72	329,58	439,44	549,30	659,16	769,02
Divers	691	1	6,91	13,82	20,73	27,64	34,55	41,46	48,37
Bois énergie	30	1	0,30	0,60	0,90	1,20	1,50	1,80	2,10
Fonds FFB disponible M€			139,68	279,37	419,05	558,73	698,42	838,10	977,79

Suivant le taux de référence fixé, le Fonds Forêt-Filière Bois pourrait être alimenté à hauteur de 140 M€ pour un taux de référence de 1%, jusqu'à près de 1 Md€ pour un taux de 7%.

Annexes 10 : Approche chiffrée et hypothèses d'évolution 2010-2020 de la rémunération des services non marchands

Détail de la récolte de bois en France

En milliers de m ³ ebr*	Feuillus	Résineux	Total
Bois d'œuvre (BO)	6,8	15,6	22,4
Bois d'industrie (BI)	5,2	5,9	11,1
Bois énergie (BE)	3**	-	3**
Total	15	21,5	36,5
Taux de récolte en %	26	47	-

* : équivalent bois ronds

** : auxquels il y a lieu d'ajouter 22 millions de m³ de bois autoconsommés échappant aux circuits commerciaux officiels.

Hypothèses de base

Trois hypothèses sont à faire pour déterminer la masse financière totale pour rémunérer l'ensemble des services non marchands de la forêt.

1- Le prix unitaire moyen de chaque catégorie de bois qui pourra être adapté en fonction de l'évolution des cours et de la conjoncture économique dans le secteur du bois.

Pour cette simulation, sont émises les hypothèses suivantes :

	Prix unitaire moyen en € par m ³
Bois d'œuvre Pbe	50
Bois d'industrie Pbi	20
Bois énergie Pbe	10

2- Le taux de base de la rémunération appliqué à tout mètre-cube de bois mobilisé pour un usage quelconque (T).

Ce taux de base, en %, qui s'appliquera aux prix unitaires moyens de chaque catégorie de bois, pourra être défini a priori en fonction du degré d'incitation envers les propriétaires forestiers, détenteurs de la ressource, que la volonté politique souhaite donner à cette rémunération.

3- Le coefficient de correction (C) que l'on va appliquer au taux de base (T).

Ce coefficient est défini arbitrairement en fonction du degré de contribution aux aménités que procure le bois mobilisé. Il n'est pas fait de distinction entre feuillus et résineux mais

c'est toujours possible.

Par exemple, pour le bois d'œuvre, ce coefficient, Cbo, pourrait être de 10, le plus fort car ce type de bois contribue plus que les autres aux aménités.

Pour le bois d'industrie, celui destiné à la fabrication de panneaux s'apparente plus au bois d'œuvre de par son utilisation dans la construction que celui servant à la fabrication de la pâte et du papier dont la durée de vie est courte. Il contribue donc moins aux aménités.

Un coefficient moyen Cbi de 5 pourrait être retenu.

Pour le bois de feu et le bois énergie, ce coefficient Cbe serait alors de 1.

Simulation de la masse financière (M) nécessaire à la rémunération des aménités

On applique les hypothèses de base énoncées ci dessus aux volumes figurant dans le tableau de la récolte.

Taux de base T en %	Masse financière M en M€	Incidence sur le prix du m3 ebr (équivalent bois rond) en €/m3		
		Bois d'œuvre BO	Bois d'industrie BI	Bois énergie BE
1	123,4	5	1	0,1
2	246,8	10	2	0,2
3	370,2	15	3	0,3
4	493,6	20	4	0,4
5	617	25	5	0,5
6	740,4	30	6	0,6
7	863,8	35	7	0,7

Ce tableau peut être modifié suivant les valeurs que l'on donne aux trois hypothèses de base.

Il peut aussi être corrigé du fait des incidences qu'aura la mise en œuvre de cette rémunération « aménités » sur les volumes mobilisés.

A priori, on mobilisera plus de bois d'œuvre, notamment celui venant des forêts privées et communales et le volume de bois énergie augmentera par intégration progressive des bois actuellement « hors circuits commerciaux ».

Concernant les sciages, il est prévu de scier 5Mm3 de plus d'ici 2020, ce qui nécessite 10Mm3 de plus de bois d'œuvre.

Pour atteindre les 21Mm3 supplémentaires mobilisés d'ici 2020, il faut donc mobiliser 11Mm3 en plus des 10 destinés aux sciages qu'il est proposé de répartir en 6Mm3 pour le bois d'industrie et 5 Mm3 pour le bois énergie.

Ces 5 Mm3 de bois énergie pourraient facilement être portés à 15 si on intègre 10Mm3 provenant de l'intégration des bois « hors circuits commerciaux ».

L'évolution de la masse financière et son incidence sur les prix unitaires des bois pour la période 2010-2020, avec des taux de base de 1 à 5%, figure aux annexes 10.1 à 10.5.

Annexe 10.1 : Évolution 2010-2020 de la rémunération des services non marchands de la forêt
 (taux de base 1 %)

Année	Vbo Millions m3ebr	Pbo €/m3ebr	Vbi Millions m3ebr	Pbi €/m3ebr	Vbe Millions m3ebr	Pbe €/m3ebr	Massee Millions €	Incidence sur PU des bois		
								BO +€/m3ebr	BI +€/m3ebr	BE +€/m3ebr
2010	22,4	50	11,1	20	3	10	123,4	5	1	0,1
2011	23,4	51	11,7	20,4	4,5	10,2	131,73	5,1	1,02	0,1
2012	24,4	52,02	12,3	20,81	6	10,4	140,35	5,2	1,04	0,1
2013	25,4	53,06	12,9	21,22	7,5	10,61	149,26	5,31	1,06	0,1
2014	26,4	54,12	13,5	21,65	9	10,82	158,47	5,41	1,08	0,11
2015	27,4	55,2	14,1	22,08	10,5	11,04	167,99	5,52	1,1	0,11
2016	28,4	56,31	14,7	22,52	12	11,26	177,82	5,63	1,13	0,11
2017	29,4	57,43	15,3	22,97	13,5	11,49	187,98	5,74	1,15	0,11
2018	30,4	58,58	15,9	23,43	15	11,72	198,48	5,86	1,17	0,11
2019	31,4	59,75	16,5	23,9	16,5	11,95	209,32	5,98	1,2	0,12
2020	32,4	60,95	17,1	24,38	18	12,19	220,52	6,09	1,22	0,12

Vbo : volume de bois d'œuvre mobilisé

Vbi : volume de bois d'industrie mobilisé

Vbe : volume de bois énergie mobilisé

Cbo : coefficient de correction du taux de base pour le bois d'œuvre

Cbi : coefficient de correction du taux de base pour le bois industrie

Cbe : coefficient de correction du taux de base pour le bois énergie

BO : bois d'œuvre

BI : bois d'industrie

BE : bois énergie

m3ebr : mètre-cube équivalent bois rond

PU : prix unitaires

Annexe 10.2 : Évolution 2010-2020 de la rémunération des services non marchands de la forêt
 (taux de base 2 %)

Année	Vbo Millions m3ebr	Pbo €/m3ebr	Vbi Millions m3ebr	Pbi €/m3ebr	Vbe Millions m3ebr	Pbe €/m3ebr	Masse Millions €	Incidence sur PU des bois		
								BO +€/m3ebr	BI +€/m3ebr	BE +€/m3ebr
2010	22,4	50	11,1	20	3	10	246,8	10	2	0,2
2011	23,4	51	11,7	20,4	4,5	10,2	263,47	10,2	2,04	0,2
2012	24,4	52,02	12,3	20,81	6	10,4	280,7	10,4	2,08	0,2
2013	25,4	53,06	12,9	21,22	7,5	10,61	298,52	10,61	2,12	0,21
2014	26,4	54,12	13,5	21,65	9	10,82	316,94	10,82	2,16	0,21
2015	27,4	55,2	14,1	22,08	10,5	11,04	335,97	11,04	2,21	0,22
2016	28,4	56,31	14,7	22,52	12	11,26	355,64	11,26	2,25	0,23
2017	29,4	57,43	15,3	22,97	13,5	11,49	375,96	11,49	2,3	0,23
2018	30,4	58,58	15,9	23,43	15	11,72	396,96	11,72	2,34	0,23
2019	31,4	59,75	16,5	23,9	16,5	11,95	418,64	11,95	2,39	0,23
2020	32,4	60,95	17,1	24,38	18	12,19	441,03	12,19	2,44	0,24

Vbo : volume de bois d'œuvre mobilisé

Vbi : volume de bois d'industrie mobilisé

Vbe : volume de bois énergie mobilisé

Cbo : coefficient de correction du taux de base pour le bois d'œuvre

Cbi : coefficient de correction du taux de base pour le bois industrie

Cbe : coefficient de correction du taux de base pour le bois énergie

BO : bois d'œuvre

BI : bois d'industrie

BE : bois énergie

m3ebr : mètre-cube équivalent bois rond

PU : prix unitaires

Annexe 10.3 : Évolution 2010-2020 de la rémunération des services non marchands de la forêt (taux de base 3 %)

Année	Vbo Millions m3ebr	Pbo €/m3ebr	Vbi Millions m3ebr	Pbi €/m3ebr	Vbe Millions m3ebr	Pbe €/m3ebr	Masse Millions €	Incidence sur PU des bois		
								BO +€/m3ebr	BI +€/m3ebr	BE +€/m3ebr
2010	22,4	50	11,1	20	3	10	370,2	15	3	0,3
2011	23,4	51	11,7	20,4	4,5	10,2	395,2	15,3	3,06	0,3
2012	24,4	52,02	12,3	20,81	6	10,4	421,05	15,61	3,12	0,31
2013	25,4	53,06	12,9	21,22	7,5	10,61	447,78	15,92	3,18	0,31
2014	26,4	54,12	13,5	21,65	9	10,82	475,4	16,24	3,25	0,32
2015	27,4	55,2	14,1	22,08	10,5	11,04	503,96	16,56	3,31	0,32
2016	28,4	56,31	14,7	22,52	12	11,26	533,46	16,89	3,38	0,33
2017	29,4	57,43	15,3	22,97	13,5	11,49	563,95	17,23	3,45	0,34
2018	30,4	58,58	15,9	23,43	15	11,72	595,44	17,57	3,51	0,34
2019	31,4	59,75	16,5	23,9	16,5	11,95	627,96	17,93	3,59	0,35
2020	32,4	60,95	17,1	24,38	18	12,19	661,55	18,28	3,66	0,36

Vbo : volume de bois d'œuvre mobilisé

Vbi : volume de bois d'industrie mobilisé

Vbe : volume de bois énergie mobilisé

Cbo : coefficient de correction du taux de base pour le bois d'œuvre

Cbi : coefficient de correction du taux de base pour le bois industrie

Cbe : coefficient de correction du taux de base pour le bois énergie

BO : bois d'œuvre

BI : bois d'industrie

BE : bois énergie

m3ebr : mètre-cube équivalent bois rond

PU : prix unitaires

Annexe 10.4 : Évolution 2010-2020 de la rémunération des services non marchands de la forêt
 (taux de base 4 %)

Année	Vbo Millions m3ebr	Pbo €/m3ebr	Vbi Millions m3ebr	Pbi €/m3ebr	Vbe Millions m3ebr	Pbe €/m3ebr	Masse Millions €	Incidence sur PU des bois		
								BO +€/m3ebr	BI +€/m3ebr	BE +€/m3ebr
2010	22,4	50	11,1	20	3	10	493,6	20	4	0,4
2011	23,4	51	11,7	20,4	4,5	10,2	526,93	20,4	4,08	0,4
2012	24,4	52,02	12,3	20,81	6	10,4	561,4	20,81	4,16	0,41
2013	25,4	53,06	12,9	21,22	7,5	10,61	597,04	21,22	4,24	0,42
2014	26,4	54,12	13,5	21,65	9	10,82	633,87	21,65	4,33	0,42
2015	27,4	55,2	14,1	22,08	10,5	11,04	671,94	22,08	4,42	0,43
2016	28,4	56,31	14,7	22,52	12	11,26	711,28	22,52	4,5	0,44
2017	29,4	57,43	15,3	22,97	13,5	11,49	751,93	22,97	4,59	0,45
2018	30,4	58,58	15,9	23,43	15	11,72	793,92	23,43	4,69	0,46
2019	31,4	59,75	16,5	23,9	16,5	11,95	837,28	23,9	4,78	0,47
2020	32,4	60,95	17,1	24,38	18	12,19	882,06	24,38	4,88	0,48

Vbo : volume de bois d'œuvre mobilisé

Vbi : volume de bois d'industrie mobilisé

Vbe : volume de bois énergie mobilisé

Cbo : coefficient de correction du taux de base pour le bois d'œuvre

Cbi : coefficient de correction du taux de base pour le bois industrie

Cbe : coefficient de correction du taux de base pour le bois énergie

BO : bois d'œuvre

BI : bois d'industrie

BE : bois énergie

m3ebr : mètre-cube équivalent bois rond

PU : prix unitaires

Annexe 10.5 : Évolution 2010-2020 de la rémunération des services non marchands de la forêt (taux de base 5 %)

Année	Vbo Millions m3ebr	Pbo €/m3ebr	Vbi Millions m3ebr	Pbi €/m3ebr	Vbe Millions m3ebr	Pbe €/m3ebr	Masse Millions €	Incidence sur PU des bois		
								BO +€/m3ebr	BI +€/m3ebr	BE +€/m3ebr
2010	22,4	50	11,1	20	3	10	617	25	5	0,5
2011	23,4	51	11,7	20,4	4,5	10,2	658,67	25,5	5,1	0,5
2012	24,4	52,02	12,3	20,81	6	10,4	701,75	26,01	5,2	0,51
2013	25,4	53,06	12,9	21,22	7,5	10,61	746,29	26,53	5,31	0,52
2014	26,4	54,12	13,5	21,65	9	10,82	792,34	27,06	5,41	0,53
2015	27,4	55,2	14,1	22,08	10,5	11,04	839,93	27,6	5,52	0,54
2016	28,4	56,31	14,7	22,52	12	11,26	889,11	28,15	5,63	0,55
2017	29,4	57,43	15,3	22,97	13,5	11,49	939,91	28,72	5,74	0,56
2018	30,4	58,58	15,9	23,43	15	11,72	992,4	29,29	5,86	0,57
2019	31,4	59,75	16,5	23,9	16,5	11,95	1046,6	29,88	5,98	0,59
2020	32,4	60,95	17,1	24,38	18	12,19	1102,58	30,47	6,09	0,6

Vbo : volume de bois d'œuvre mobilisé

Vbi : volume de bois d'industrie mobilisé

Vbe : volume de bois énergie mobilisé

Cbo : coefficient de correction du taux de base pour le bois d'œuvre

Cbi : coefficient de correction du taux de base pour le bois industrie

Cbe : coefficient de correction du taux de base pour le bois énergie

BO : bois d'œuvre

BI : bois d'industrie

BE : bois énergie

m3ebr : mètre-cube équivalent bois rond

PU : prix unitaires

Annexe 11 : Besoins en financement forestier

1. Création de nouveaux boisements résineux

Les objectifs de récolte supplémentaire fixés par le Président de la République suite au rapport PUECH sont de + 10Mm³ en 2010 et + 21Mm³ en 2020.

En estimant qu'en 2020, 8Mm³ proviendront des forêts existantes suite aux actions mises en œuvre sur la révision des normes sylvicoles et des plans de gestion et que 13 Mm³ proviendront de l'amélioration et de l'accélération du renouvellement des peuplements productifs, il importe donc de lancer dès maintenant un vaste programme de reboisement en essences résineuses afin de créer à terme une récolte supplémentaire de 10Mm³.

Il importe donc de lancer dès maintenant un vaste programme de reboisement en essences résineuses.

Même s'il ne permet pas de récolter 10Mm³ supplémentaires en 2020 car ces peuplements ne seront âgés que de 10 ans au plus, il permettront, après 2020 de compenser le trou de production consécutif à la réduction de l'effort de reboisement suite à la disparition du FFN.

D'ici 2020, des peuplements résineux, notamment dans le Massif Central, vont permettre la mobilisation de volume de bois supplémentaires.

Il faudrait planter 25 000ha par an en moyenne sur la période 2011-2020, ce qui représente un investissement de **100M€**.

2. Assistance aux régénérations de peuplements feuillus et résineux existants

Il conviendrait aussi d'accélérer les régénérations qui s'étirent parfois, en particulier pour les essences feuillues, sur plusieurs décennies.

Pour cela, il est fait les hypothèses suivantes :

- Sur les 15Mha de la forêt française, on suppose qu'on interviendra en assistance sur les 10 millions d'hectares de forêts productives pendant 80 à 100 ans.
- En prenant un âge d'exploitabilité moyen de 80 à 100 ans, il faudra donc assister les régénérations de 25 000 ha par an.

Le besoin de financement s'établit donc à **50M€**.

3. Amélioration d'autres peuplements forestiers

Il est prévu de valoriser 60 000 ha par an de ce type de peuplement pendant la période 2011-2020, soit un investissement de 100 M€ par an.

4. Desserte forestière

Une masse de **100M€** est forfaitairement réservée aux aides relatives à la création de nouvelles routes et pistes forestières, ainsi qu'à l'aide à l'acquisition de matériels de débardage alternatifs (câbles...).

Besoin total en financement

Au total, le besoin annuel en financements publics s'élève donc à **350M€** par an.